26e ANNÉE (3e SÉRIE) N° 12 24 MARS 1904
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les jeudis

F. PERRIOT
Ancien supérieur du Grand Séminaire de Langres
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL ; *de 10 francs sans le Supplément.*

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. La crise de la foi chez M. Gabriel Monod. — II. M. G. Monod à l'Ecole normale supérieure et sa correspondance avec Mgr Dupanloup. — III. Une correspondance inédite de Sainte-Beuve. — IV. La question shakespearienne. — V. *Mes chats*, par Mme J. Michelet. — VI. Dévotion bouddhiste. — VII. Le général Dupont et la capitulation de Baylen. — VIII. Le P. Hyacinthe à Genève et Michel Servet. — IX. Svedenborg, ou comment un mathématicien se métamorphose en visionnaire. — X. Comment les aspirations religieuses font partie du sens pratique des Américains. — XI. Du concept de religion chez certaines gens. — XII. Saint Colomban et ses fondations en Brie. — XIII. Le calvinisme de Renée de France, duchesse de Ferrare. — XIV. La *Revue des études rabelaisiennes*. — XV. L'œuvre de la France en Algérie et le Coran. — XVI. Mères oublieuses. La mère du fils de Napoléon. — XVII. Un fils de Charles II d'Angleterre jésuite ? — XVIII. Une carrière de moine au XVIIe siècle : le P. Tixier et la révocation de l'Edit de Nantes. — XIX. Le sabbat juif chez les poètes latins. — XX. Une discussion sur le célibat ouverte dans une Revue ecclésiastique d'Autriche.

I. — M. Gabriel Monod, protestant de naissance et rationaliste d'option, l'un des princes d'ailleurs de la critique historique, directeur des études historiques à l'Ecole normale supérieure, fondateur et directeur de la *Revue historique*, s'est souvenu, à la suite des fêtes du Centenaire de Mgr Dupanloup, que lui aussi, au temps de sa « crise de la foi », aux environs de sa dix-neuvième année, avait été en relations avec l'illustre évêque ; et il nous donne *(Revue Chrétienne*, janvier 1903) les quelques lettres qu'il a reçues de lui, accompagnées de notes autobiographiques qui en facilitent l'intelligence[1].

Jusqu'à sa seizième année, M. Gabriel Monod vécut au foyer familial, au Havre, et ne semble pas avoir subi d'autre influence religieuse que celle de son oncle, Adolphe Monod, le grand prédicant calviniste du XIXe siècle, celui qu'un critique protestant ne craignait pas de mettre récemment en parallèle avec Bossuet, sur le titre même d'un gros volume[1]. C'était un intérieur austère. L'adolescent y prit, comme toute la famille, les « croyances simples et fortes de l'orthodoxie d'alors », un peu froides sans doute, mais qui du moins offraient une certaine solidité doctrinale.

Débarqué à Paris à seize ans (octobre 1860), il trouve un second *home* chez Edmond de Pressensé (le père du député socialiste d'aujourd'hui), l'un des grands noms de la théologie protestante, mais surtout âme rayonnante et débordante, centre d'une vie intellectuelle et morale très intense. Le jeune Monod fut conquis[2]. — « J'ai passé sous leur toit (de M. et Mme de Pressensé), écrit-il, deux années incomparables, dans une disposition constante d'enthousiasme et de ferveur, enthousiasme pour les idées, pour la poésie, l'art, la philosophie, la politique ; ferveur au travail, ferveur religieuse, ferveur de charité. »

C'était fort beau. Mais il ajoute finement : « Cette ferveur même eut pour *résultat tout naturel* de produire chez moi une crise de la foi. » — Résultat trop naturel, en effet, d'une ferveur toute de sentiment et d'imagination. Une ferveur, ou si l'on veut, une piété qui ne s'alimente pas sans cesse des vérités de la foi devient vite un danger, non pas seulement pour le cœur et la vertu, mais même pour l'intelligence et la foi : Gabriel Monod en est un exemple chez les protestants, mais nous pourrions peut-être en trouver d'autres dans nos rangs mêmes, et il y a là un écueil que plusieurs parmi nous (éducateurs ou éducatrices) n'ont pas toujours su complètement éviter. Certains naufrages, intellectuels ou moraux, dont la facilité

[1] Publiées depuis en tirage séparé : *Souvenirs d'adolescence, Mes relations avec Mgr Dupanloup*, Paris, Fischbacher.

[1] *La grande prédication chrétienne en France : Bossuet-Adolphe Monod*, par P. Stapfer (l'auteur de *Molière et Shakespeare*, de *Racine et Victor Hugo)* (voir *Ami* 1898, p 349).

[2] Voir, sur *Madame Edmond de Pressensé*, les *Souvenirs et Lettres inédites* que M. Gabriel Monod vient de publier *(Revue Chrétienne*, mars 1904).

nous étonne, s'étaient préparés aux années mêmes de « ferveur ».

Or, la crise de la foi, pour notre jeune homme, éclatait dans le plus défavorable des milieux. Chez son père, on lui avait présenté une doctrine toute faite et qu'il croyait intangible, incontestée. Chez Edmond de Pressensé, il trouvait tout discuté, remis en question. A côté de calvinistes « orthodoxes » comme Gaussen et Grandpierre, il y rencontre des rationalistes comme Scherer et Colani, des gens à opinions avancées comme Schwalb, comme Steeg (l'un des protestants qui ont exercé la plus fâcheuse influence sur la direction de notre enseignement public), comme Charles Babut son précepteur, qui venait d'écrire une thèse où il réduisait à quatre les Epîtres authentiques de saint Paul. Edmond de Pressensé luimême visait à tenir, dans sa Revue de théologie, le juste milieu, et, tout en restant attaché à la conception surnaturelle du christianisme, acceptait sans crainte le libre examen de toutes les doctrines.

Et voilà notre jeune homme animé en effet du besoin impérieux d'examiner à nouveau toutes ses croyances, de les révoquer en doute, de se faire une foi personnelle, tout cela, sans que sa ferveur religieuse en subisse la moindre atteinte. C'est que, écrit-il à son père (16 janvier 1861) qui apparemment n'était pas sans inquiétudes, il y a deux sortes de doute :

M. de Pressensé nous a lu une lettre de M. Lèbre sur le doute. Il montre la différence qui existe entre le doute *élevé*, le doute qui amène la tristesse selon Dieu (ce vent du doute qui, comme le disait si bien M. Coulin l'autre jour à Saint-Lazare, est souvent le précurseur du vent de la grâce), et le doute *orgueilleux*, qui n'est pas une recherche désintéressée de la vérité, mais l'envie de faire un système nouveau, de se séparer de la foule, d'être un esprit fort...

Comme il doit être difficile de distinguer ces deux doutes-là dans la pratique !

Il (M. Lèbre) disait quelle devait être la ligne de conduite du jeune homme qui cherche encore sa foi.

Il faut, dit-il, s'occuper de religion avant de s'occuper de théologie.

Mais, dit-il, il faut s'éclairer cependant, car souvent les doutes de l'intelligence sont un obstacle à la foi.

... Le protestantisme et le catholicisme disparaîtront de la terre. Il n'y aura plus qu'une église universelle, qui, supprimant les vieilles formules,... élargira le christianisme en le purifiant. Le seul dogme sera le salut par Jésus-Christ. La croix, voilà le fond du christianisme ; l'amour pour Christ, voilà notre profession de foi.

Jésus-Christ qui se donne à nous, et nous qui nous donnons à lui, voilà le véritable christianisme... Etre convaincu de ses péchés, se croire sauvé par Jésus-Christ, cela suffit pour être chrétien. C'est ce que disait saint Paul : « Je ne sais qu'une chose, Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. »

Que de choses a dites encore saint Paul ! et que de choses il faisait entrer dans sa science de la croix !

Au Havre, dit-il encore, je lisais la Bible tous les soirs, mais sans entraînement, j'oubliais aussitôt ce que j'avais lu.

Ici, je la lis tous les soirs, mais en y réfléchissant, en priant tout en lisant, et plus d'une fois je me suis oublié à lire plus longtemps que je n'aurais dû.

Au Havre, je priais, mais je ne priais avec ferveur que de temps en temps, et encore l'impression était-elle passagère. C'était presque toujours la même prière. Ici je prie avec ferveur, de toute mon âme presque toujours.

Au Havre, j'allais à l'église par devoir, ici par plaisir.

... Quand je suis parti du Havre, j'avais de la foi, mais une foi d'enfant, inconsciente. Aussi, à peine arrivé, à peine ai-je commencé mon instruction religieuse, à peine avais-je quelquefois causé avec Charles (Babut) et Mme de Pressensé que j'ai senti une brèche se faire à ma foi ; elle s'est agrandie, l'abîme a ouvert un autre abîme, et, te le dirai-je, j'ai prié un jour en disant : *Mon Dieu, si tu existes, rends-moi la foi en toi.*

Puis sous l'influence de M. et de Mme de Pressensé, de Charles aussi en grande partie, j'ai retrouvé la partie positive du christianisme. Un sermon de M. de Pressensé sur Jacob et un article de Scherer sur la Bible, m'ont fait le plus grand bien, le premier en commençant à me révéler mon péché, l'autre en commençant à me faire aimer la Bible. Quand je vous ai vu au Havre, j'étais encore indécis, mais cependant je commençais à croire. Enfin ma foi a tout à fait pris le dessus... J'ai moins de croyances qu'autrefois, mais j'ai plus de foi. Avoir perdu la Trinité, l'inspiration littérale, pour trouver Jésus-Christ, n'est-ce pas un bel échange ?

Cette foi qui se perd et se retrouve si facilement, qui disparaît et reparaît comme en un jeu de cache-cache, était assurément sincère chez le jeune homme, qui ne sut jamais ce que c'est que la foi divine. De pareilles pages nous font une fois de plus toucher du doigt quel miracle de la grâce c'est que l'entrée, en des cervelles protestantes, de la notion de la foi chrétienne. La « foi » de Gabriel Monod allait se volatilisant à vue d'œil. Il aimait la Bible, dit-il, mais à mesure précisément qu'elle prenait pour lui un caractère plus humain. Il aimait le christianisme, mais s'habituait, à la suite de M. de Pressensé, à le considérer comme « une production de l'âme et de l'esprit humain », interprétant en ce sens le *testimonium animæ naturaliter christianæ* de Tertullien. Il suivait, depuis octobre 1862, le cours de philosophie de Paul Janet et admirait en ce maître « assurément très prudent » le rationalisme dégagé de toute foi religieuse. Il assistait tous les samedis soirs, chez E. de Pressensé, à des réunions littéraires et philosophiques où toutes les questions étaient discutées « avec la plus entière liberté par des protestants comme Bersier, Hollard, P. Stapfer, F. Buisson [1], A. Leroy-Beaulieu (catholique aujourd'hui militant, que l'on ne s'attendait point à trouver en semblable compagnie). Il ne se rendait pas compte du travail de démolition qui s'opérait en lui ; mais, comme il exposait avec une grande loyauté toutes ses idées et ses découvertes à son père, son père voyait clair pour lui et lui adressait lettres sur lettres. — « Mon père, plus clairvoyant pour moi

[1] Celui-là même qui s'est fait aujourd'hui, au Parlement, la célébrité que l'on sait. Il était occupé alors à préparer son *Christianisme libéral*, qui parut en 1865, et où « la liberté prenait tant de place qu'il n'en restait plus pour le christianisme. »

que moi-même, prévoyait qu'après avoir abandonné la théopneustie, le péché originel, la divinité *absolue* de Jésus-Christ, le dogme de l'expiation, j'arriverais à considérer la Rédemption comme *un fait historique, psychologique et moral*, non comme un fait *surnaturel*[1]. »

Et le fils énumérait au père « toutes les incertitudes, toutes les contradictions auxquelles on arrive en cherchant à appuyer sur des versets de l'Ecriture des dogmes dont aucun ne s'y trouve formulé » :

Que faire donc ? Faut-il se contenter des enseignements de Jésus-Christ lui-même ? Aimer Dieu et ses frères ? Ah ! si nous le pouvions vraiment, ce serait tout. Mais nous ne le pouvons que par Jésus-Christ. Ce Jésus-Christ, je le possède bien par le cœur, mais mon esprit veut se faire une idée de sa nature, de ses rapports avec Dieu, avec nous, avec le mal, de son rôle dans l'humanité, dans l'individu. Arriverai-je au vrai absolu ? Non, mais j'entreverrai peut-être quelque chose de la vérité. Ah ! je voudrais, comme dit saint Paul, chercher Dieu d'un cœur pur. Comprends-tu maintenant pourquoi *les vérités de l'ordre moral sont pour moi le tout*, le garant que j'arriverai à la vérité, que Dieu me la fera connaître tôt ou tard ? C'est que ce sont elles qui gardent le cœur pur. « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » (16 mars 1862).

Ces dernières lignes indiquent clairement déjà le terme de l'évolution religieuse de Gabriel Monod (et de tant d'autres protestants) : vider le christianisme de son contenu doctrinal et le réduire à n'être plus qu'une morale plus ou moins vague et flottante. Il entre (nov. 1862) à l'Ecole normale, et achève de s'y détacher de toute croyance chrétienne positive, un peu sous l'influence de ses camarades et surtout de deux maîtres « éminents », Michelet et Scherer, mais surtout, dit-il, « par l'action décisive de l'étude de l'histoire et le développement de mes instincts critiques. »

II. — Il n'abandonnait d'ailleurs rien des pratiques pieuses de son enfance, « redoutant, dit-il, de les abandonner par respect humain » ; et ce qu'il y a de plus touchant, c'est qu'il n'était pas sans inquiétude sur son état d'âme. Il se demandait s'il avait fait tout ce qu'il devait pour arriver à la vérité. N'avait-il pas livré son esprit à trop d'influences diverses, à des lectures incohérentes ? Il n'avait connu le christianisme positif que par la Réforme : n'aurait-il pas dû en étudier d'un peu plus près la forme catholique ? L'histoire elle-même, qui devenait la passion de sa vie, ne lui révélait-elle pas des horizons nouveaux ? — « Je ne sais rien de plus grand que l'Eglise du moyen âge, du VI^e au XIII^e siècle, écrit-il alors à sa mère ; voilà le plus beau moment du christianisme. Au XIV^e siècle, le monde et l'Eglise se séparent. La Réforme elle-même ne les réunit pas, et la scission dès lors devient de plus en plus profonde, *la foi devient opinion*. On a des *opinions religieuses* comme on a des opinions littéraires ou politiques ». Quelle critique pénétrante, en ces dernières lignes, de la « foi » protestante ! Et sans remonter le cours des siècles écoulés, des raisons tout à fait actuelles le rapprochaient des catholiques. Il détestait l'Empire, et l'Empire avait forcé les catholiques à entrer en lutte contre lui ; il eût voulu verser son sang pour la Pologne, et la Pologne n'avait pas de meilleurs amis que les catholiques. Il se mit à lire les écrivains catholiques, Gratry, Montalembert, Cantu, Donoso Cortès même. Comme il se destinait à l'enseignement, il lut aussi *l'Education* de Dupanloup, et y trouva une promesse qui répondait à l'une de ses préoccupations favorites : c'est que l'évêque y annonçait un plan de lectures qui serait en même temps un programme d'études.

Il écrivit bravement à l'évêque (mars 1863) pour lui demander quand paraîtrait ce plan de lectures, ajoutant que son désir n'était pas dicté par un motif purement pédagogique, mais aussi par la volonté de reviser méthodiquement ses idées religieuses, d'affermir en lui, en les rattachant à une vue générale de l'histoire, les conceptions chrétiennes qui lui restaient, et de mieux comprendre le rôle du catholicisme dans l'histoire.

L'évêque, très affairé, lui répondit (30 mars 1863) quelques lignes fort aimables, simple entrée en matière, se mettant volontiers à sa disposition pour une entrevue lors d'un de ses séjours à Paris. Il fut à Paris en effet au mois de mai. G. Monod alla le voir rue du Regard où il était descendu ; mais l'affluence des visiteurs, « ou plutôt de visiteuses, » lui fit perdre patience. Il écrivit à l'évêque pour le remercier de sa lettre et lui dire aussi qu'il ne devait pas voir dans son désir de connaître mieux le catholicisme le résultat d'un attrait exercé sur lui par les doctrines catholiques, qu'il en était plus éloigné encore que des doctrines protestantes. L'évêque lui répondit de Lacombe (Isère), le 5 juin :

Mon cher ami... Je ne saurais vous dire combien j'ai été touché de votre bonne lettre et de la cordialité si loyale et si aimable avec laquelle vous me parlez.

Et moi aussi j'ai vivement regretté que vous vous soyez trouvé chez moi au milieu de tout ce monde et de n'avoir pu vous voir un moment. Mais une autre fois, si vous prenez la peine de revenir, faites-moi remettre votre carte et je m'empresserai de vous recevoir.

Et il faut que je vous dise tout de suite ce qui sera

[1] Et c'est bien ainsi qu'il la considère, au fond, dans ces lignes très belles qu'il écrivait le 13 février 1862, lignes magnifiques que tous nous pourrions signer mais en y mettant le sous-entendu doctrinal que l'on sent que Gabriel Monod n'y mettait déjà plus :

« Qu'il serait beau de montrer, dans l'histoire, la préparation de l'âme humaine déchue, pour recevoir le christianisme ; puis le Christ apparaissant pour répondre à toutes les aspirations de nos âmes, pour consoler toutes nos douleurs, pour effacer tous nos péchés, et l'humanité régénérée passant de la justice à la grâce, de la foi à l'amour, marchant vers son but, l'union avec Dieu en Jésus-Christ, pour être un avec Dieu, comme Jésus-Christ est un avec lui ! Si Dieu m'accorde la grâce de posséder un talent capable de toucher à ces hautes vérités, je voudrais faire accorder l'histoire et la révélation, montrer que *la vraie philosophie de l'histoire, c'est la philosophie de la Rédemption*. C'est bien ambitieux, je l'avoue, mais ce serait bien beau. »

un peu avec vous l'embarras, non de mon esprit, mais je dirai de mon cœur. Je me reprocherais, non point d'abuser, je ne m'en crois pas capable, mais même d'user de votre bonne amitié. Je ne veux point dire que le fond de ma pensée vis-à-vis de vous, comme vis-à-vis de toute âme que Dieu me fait rencontrer, ne soit pas de souhaiter pour cette âme la vérité pure ; non point pure de toute faiblesse chez les hommes qui en ont reçu, pour le transmettre, le dépôt ; mais enfin, la vérité de Dieu, pure, complète, la pleine lumière. Vous ne vous étonnerez pas sans doute que le vœu d'un évêque catholique soit celui de saint Paul devant Agrippa : *Opto... etiam omnes... fieri qualis ego sum, exceptis his vinculis*. Mais, malgré ce vœu que je ne puis cacher, ce que je puis dire, c'est que j'ai toujours eu le respect le plus profond pour la liberté des âmes ; et plus ce respect est mêlé, comme ici, d'estime et d'affection, plus il prend un caractère tendre et fort, qui le rend inviolable.

Maintenant que je vous ai dit le fond de ma pensée, je vous dirai volontiers que je vous verrai avec plaisir chaque jour si vous voulez, car la vérité est que par votre franchise noble et généreuse, vous avez gagné mon âme, et je sens que je vous aime. Mais jamais, soyez-en sûr, je n'irai plus loin que vous-même et que la grâce et la lumière dans votre âme.

Je me borne donc à vous redire ce que je vous disais en répondant à votre première lettre et à votre propre parole : Demeurez croyant et chrétien, dans cette époque sceptique ; chrétien le plus ferme et le plus pur, le plus chaste, le plus généreux, le plus magnanime...

L'évêque protestait beaucoup de son respect de la liberté. Cela pouvait sembler au moins inutile ; et le jeune homme a dû se dire, dans la fierté de son âme, que sa liberté n'avait sans doute pas un tel besoin de garanties et qu'il était de taille à la défendre lui-même. La lettre de l'évêque était aimable, mais de cette amabilité un peu banale et superficielle qui ne saurait avoir de prise efficace sur une intelligence virile. Ce n'est point par des phrases de cette tournure que l'on empoigne une âme. Ce sont des « chatteries de style, » écrit Gabriel Monod lui-même (16 juin) à sa mère inquiète de le voir en correspondance avec un évêque catholique. Il note aussi ce qu'il y a de rhétorique en certaines phrases : « Quant à ce que l'expression a parfois d'un peu exagéré ou d'un peu enflé, comme dans le passage des *le plus*, le plus ci, le plus ça..., c'est en effet un défaut dans lequel les prêtres catholiques tombent quelquefois, les prêtres instruits du moins, par un commerce habituel avec Fénelon. » Je ne sais pas si c'est Fénelon qu'il faut rendre responsable de ce « défaut » ; mais il est certain que trop souvent nous sommes féneloniens sous ce rapport, et que ce n'est point par des tours oratoires de ce genre que l'on agit sur une âme sérieuse.

Et pour rassurer sa mère, il explique très loyalement le caractère de ses relations avec l'évêque :

Comme tu dis, il y a des personnes que je pourrais, beaucoup mieux que lui, prendre pour mes directeurs de conscience dans mes lectures. Mais je ne veux point du tout le prendre pour directeur de conscience ni pour cela ni pour autre chose. Seulement, comme je me suis souvent demandé s'il était possible de se fixer un *cours de lectures régulières*, au lieu d'aller lisant au hasard à travers tous les livres qui vous tombent sous main, j'ai été curieux de savoir comment un prêtre intelligent et à idées larges entendait pour un jeune homme la lecture, c'est-à-dire la partie la plus libre et la plus variée des études. Aucun des mes coreligionnaires ne me rendrait ce même service, car aucun probablement n'y a songé, tandis que l'évêque d'Orléans compose un livre sur ce sujet et a d'ailleurs à sa disposition une fine et minutieuse casuistique que, nous autres protestants, nous repoussons comme pédantesque et tyrannique.

A l'évêque lui-même il répond par une lettre dont il n'a pas gardé copie et ne peut reproduire le texte, mais où il abordait très franchement (aussi franchement qu'avec son père) la question religieuse, le remerciant de son vœu : *Opto omnes fieri qualis sum*, non sans ajouter que ce qui l'arrêtait, c'étaient précisément les *vincula*, et qu'il ne pouvait accepter aucun lien pour sa pensée.

L'évêque écrit (30 juin) :

Cher ami,

Il y aurait bien un nom plus doux à vous donner, et mon cœur s'y sentirait vivement incliné, tant vous me laissez voir dans vos lettres une confiance vraiment filiale. J'ai rencontré dans ma vie bien des âmes de jeunes gens, je les ai beaucoup aimées... Laissez-moi vous le dire, parce que c'est vrai, et qu'il m'est trop précieux de voir en vous ces dons de Dieu : j'ai rarement rencontré un cœur plus droit et marchant plus simplement et plus sincèrement vers la vérité que le vôtre. Il faut bénir Dieu d'avoir conservé ces aspirations élevées, ces goûts des choses supérieures aux sens, cet attrait vers le bien et vers la lumière, qui ne vous préservent pas seulement d'une vie souillée, mais encore d'une vie légère, comme il y en a tant, là où l'on s'attendrait à rencontrer la gravité et le sérieux des pensées, et pouvant vous mener plus loin encore.

L'état d'âme que vous me révélez, ce contre-coup involontaire du scepticisme qui vous entoure et vous menace, en ce siècle de peu de foi, n'a rien qui m'étonne. L'ancre qui vous retient, c'est cette confiance en Dieu, cette foi implicite que la bonté divine a conservée en votre âme... Mais... si la foi implicite a quelque puissance pour garder du mal l'âme qui s'y retranche obstinément, comme dans son suprême abri, vous sentez vous-même qu'elle a peu de vertu pour donner une conviction profonde et efficace ; et il est bien manifeste que la croyance explicite est autrement puissante et féconde. — Or, vous craignez que dans un siècle sceptique, une âme sincère et courageuse soit exposée à chercher toujours sans trouver jamais. Oh ! non, non, mon ami, il n'en est pas de la sorte. Quand on cherche, on trouve, c'est la vérité éternelle qui l'a dit, non pour les époques de transition seulement, mais pour toujours. *Quærite et invenietis... et inquirentibus se remunerator sit.* — Seulement il y a une manière de chercher. Il faut chercher avec sincérité, c'est ce que vous faites ; avec courage et persévérance, c'est ce que vous faites aussi, j'en suis sûr. Et si vous me permettez d'ajouter ce mot, chercher ce n'est pas seulement lire, réfléchir, étudier, et quelquefois à la sueur de son front ; chercher c'est encore prier, c'est-à-dire chercher avec Dieu, ne pas chercher seul ; il y a donc une prière que je conseille à ceux qui n'ont rien de votre foi et que par conséquent votre foi chrétienne doit accepter. C'est, chaque soir, ou chaque matin, une invocation au Père céleste, telle que le cœur sait la trouver, pour qu'il nous envoie sa pleine lumière, et j'ajoute, enfin, parce que vous êtes digne que je vous tienne ce langage, que la plus efficace prière auprès de Dieu, c'est encore la pureté du cœur et de la vie.

Mon cher ami, je vous ai parlé trop longuement peut-être ; vous le pardonnerez à mon affection ; j'aime tant les âmes comme la vôtre ! si du moins j'ai pu vous faire quelque bien, et aider à ce que cette âme ne se décourage jamais, et que votre esprit reste toujours aussi chrétien que votre cœur.

Votre ami en Notre-Seigneur,

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

Cette lettre était très caressante. Le normalien trouva qu'elle l'était trop et crut y voir un désir d'agir sur lui par la flatterie. Il répondit (9 juillet) par une longue lettre où il disait toute sa pensée. Combien cette pensée était loin de la foi, c'est ce que nous montre, entre autres choses, la glose qu'il donne du *Cherchez et vous trouverez :*

Cette parole, « Cherchez et vous trouverez, » a-t-elle été dite pour chaque homme en particulier, ou *pour l'humanité entière*, pour la courte période de cette vie, point fugitif mais capital d'une existence éternelle, ou bien *pour toute notre vie immortelle*, qui, à mes yeux, n'est qu'un progrès infini dans la vérité et la sainteté ?

Et du reste, le principal pour l'homme, et aux yeux de Dieu, n'est-ce pas de chercher ? Je dirais, en modifiant le mot de Pascal : « Chercher, c'est déjà avoir trouvé. » *Le principal, c'est de chercher*, c'est-à-dire, d'aimer la vérité avec sincérité et sérieux. C'est la preuve que l'on prend la vie pour ce qu'elle est, pour une épreuve où il faut acheter chaque progrès dans la vérité par une douleur...

La réponse de Mgr Dupanloup (27 août) fut très affectueuse, très longue, un peu longue peut-être. Il s'y emploie à discuter cette glose du « Cherchez et vous trouverez ; » est-ce bien de cela qu'il s'agissait ? Il ne s'y débarrasse pas de cette rhétorique qui le poursuivait partout et qui l'a fait appeler par un de ses détracteurs « un Cicéron baptisé ; » il y parle du « sable mouvant des opinions humaines, » du « malheur des temps, » des « racines les plus profondes de la vie intime, » etc. : phrases usées, vidées, que nous laissons trop volontiers errer sur nos lèvres, sans songer assez qu'elles laissent nos fidèles dans une absolue indifférence et qu'elles produisent un étrange effet d'agacement et d'insincérité chez les autres, chez ceux qui ne sont pas nos fidèles, précisément parce qu'on sent que ce sont phrases toutes faites et qui ne sortent pas du fond de notre âme.

Mgr Dupanloup terminait sa lettre sur ces paroles confiantes : « Continuez, mon cher ami, à chercher comme vous le faites, et je continuerai, moi, à prier de tout mon cœur pour votre âme. Dieu sait si vous croirez un jour comme moi. En attendant cette communion de croyance, laissez-moi embrasser toujours votre âme dans une communion de charité et d'espérance. »

Gabriel Monod se fût reproché d'entretenir chez l'évêque des espérances dont il n'entrevoyait nulle réalisation possible. Il lui adressa non une réponse, mais un simple remerciement, lui demandant de ne pas priver plus longtemps la jeunesse studieuse du plan de lectures qu'il avait promis et qui avait motivé cette correspondance.

Et ce fut fini. Le jeune homme écrivit encore à l'évêque deux ans plus tard (février 1865), pour lui dire sa peine de le voir attaquer avec tant de violence Littré, Taine, Renan, Michelet (dans l'*Avertissement aux pères de famille).* L'évêque se contenta de répondre (non plus en « mon cher ami, » mais en « monsieur ») quelques mots plutôt secs où il glissa une invitation qu'il put croire affectueuse, mais qui devait sembler de pure forme.

Son jeune correspondant laissa désormais se poursuivre sans encombre son évolution intellectuelle, ramenant de plus en plus la religion à une morale, voyant dans le Christ le plus parfait modèle de l'humanité et dans la Bible le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, « fort peu philosophe, » disait-il (25 avril 1864), « ne croyant pas du tout à la raison, » ne reconnaissant de compétence en matière religieuse qu'au cœur et au sentiment, avec cela ne voulant admettre que le Dieu des philosophes, « l'infini, l'absolu, » l' « incompréhensible, » se refusant à aimer le Dieu de l'Evangile, le Dieu « père de famille, » que l'on « traite par trop de tu à toi » (juin 1864), s'avouant d'ailleurs (24 décembre 1864) qu'à vrai dire il n'a jamais été « un croyant, au sens où les rigides prennent ce mot : au moment même où j'avais le plus de foi, à l'époque de ma première communion, du printemps 1861 au printemps 1862, *j'avais un grand plaisir à lire les livres hérétiques*, c'est-à-dire libres d'esprit, à la société du semi-hérétique Charles (Babut) ou du complet hérétique Steeg... J'ai cru, mais j'ai compris qu'on ne crût pas. On ne saurait que difficilement rester dans un tel état. Pour se maintenir dans l'hyperbole et le paradoxe, il faut haïr le bon sens et la vérité... » (L'hyperbole et le paradoxe, pour lui, c'est la foi).

Et maintenant, où en est-il ?

Trente-sept ans, écrit-il, sont écoulés depuis lors. Bien des choses ont changé en moi et autour de moi, et mon esprit, aussi désireux de vérité et aussi difficile à satisfaire que lorsque le problème religieux lui apparut pour la première fois, a parcouru une longue route sans avoir cru trouver l'abri que rien n'ébranle ni la source qui suffit à désaltérer. Et pourtant, si je repasse les pages où s'exprimait la confiance enthousiaste de mes seize ans, je trouve que j'ai moins changé que l'on ne pourrait croire, que je n'ai cru moi-même autrefois. Certes, je ne récrirais pas tout ce que j'écrivais alors, et pourtant aucun abîme ne s'est ouvert sous mes pieds où mon idéal moral ait risqué de sombrer, aucun abîme ne sépare mon adolescence de ma vieillesse commençante... Ma conception de la vie est toujours *essentiellement chrétienne*. Jésus est toujours pour moi le maître par excellence, le seul qui parle clairement et souverainement à mon cœur. Et je crois en Dieu avec encore plus de certitude qu'alors, *si c'est croire en Dieu que de croire qu'une loi supérieure gouverne le monde,* loi d'ordre, d'harmonie et de bonté, à laquelle nous obéissons quand nous faisons le bien. *Si je ne donne pas à ce Bien suprême le nom de Père,* c'est que je me refuse à l'enfermer dans une formule prise à notre condition humaine ; mais je

regarde à lui avec un sentiment de dépendance, de vénération et d'amour que je ne puis pas ne pas appeler filial.

III. — *Revue des Deux Mondes* (15 octobre, 1er et 15 nov. 1903), publication de la correspondance de Sainte-Beuve avec M. et Mme Juste Olivier [1]. Cet Olivier était né en 1807 d'une famille de pauvres paysans de la Suisse romande, au canton de Vaud. Il était né poète, et dès l'âge de treize ans rimait des chansons. Il chanta son pays, sa petite patrie Vaudoise ; et c'est par là qu'il plut aux poètes du Cénacle de 1829, toujours en quête de couleur et de particularités locales. Depuis, il s'est fait connaître surtout comme historien du canton de Vaud, et le voilà maintenant qui va passer à la postérité comme ami et correspondant de Sainte-Beuve, dont il avait fait la connaissance à Paris au printemps de 1830 et qui resta en relations épistolaires avec lui pendant plus de trente ans, de 1837, date de son premier voyage en Suisse, à 1869, année de sa mort.

Cette publication doit former, paraît-il, la majeure partie de la correspondance de l'illustre critique. Elle n'ajoutera pas à sa gloire. La publication d'une correspondance est toujours une rude épreuve pour une renommée humaine. Les correspondances de Napoléon Ier ou de Voltaire ne cesseront de fournir les éléments de terribles réquisitoires. Ce que l'on connaît de la correspondance de Victor Hugo ou d'Alfred de Musset, de Balzac ou de Mérimée, ne les a pas grandis. C'est qu'une correspondance nous révèle autre chose que le génie ; elle nous dit « l'homme » lui-même ; et rares sont les « hommes » qui, comme Joseph de Maistre ou Louis Veuillot, sortent de l'épreuve grandis et transfigurés et dont la correspondance ne sait nous révéler que les franches et aimables qualités de l'esprit et du cœur.

Ces Lettres de Sainte-Beuve sont parmi les plus vides et les plus ennuyeuses dont nous ayons gardé souvenir. C'est à ce Juste Olivier, alors propriétaire de la *Revue Suisse,* que Sainte-Beuve adressa, de 1843 à 1845, ses *Chroniques parisiennes,* ses « poisons » comme il les appelait, pages envenimées en effet où, sous le voile de l'anonyme, il distillait tout le fiel de ses jalousies et de ses rancunes, surtout contre ses anciens camarades du Cénacle, contre Victor Hugo et contre Vigny. On en trouvera les exhalaisons, le résidu si l'on veut, dans les lettres qui paraissent aujourd'hui. Sauf cela, on n'y trouvera rien du tout ; et il est pénible de constater jusqu'à quel point Sainte-Beuve reste banal et vulgaire quand il se montre tel qu'il est, sans fard littéraire, dans l'expression de ces mille petits riens de l'amitié et du commerce quotidien qui se revêtent d'une distinction si spontanée et si sincère sous la plume de grands esprits et de grands cœurs comme Veuillot et de Maistre. Mais Sainte-Beuve ne fut ni un grand cœur ni un grand esprit.

L'occasion ne s'est pas présentée, l'an dernier, de signaler à nos lecteurs la volumineuse et consciencieuse thèse de doctorat de M. G. Michaut, le jeune doyen de la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Fribourg (Suisse) : *Sainte-Beuve avant les Lundis, Essai sur la formation de son esprit et de sa méthode critique* (gr. in-8 de VII-735 p., 16 fr., Fribourg, Librairie de l'Université). M. Michaut a entrepris de nous dire comment Sainte-Beuve, qui se croyait appelé à prendre place à côté ou au dessus de Victor Hugo et de Lamartine dans la poésie ou dans le roman, ayant débuté par les *Poésies de Joseph Delorme,* par le roman d'*Arthur,* par le *Livre d'amour,* par les *Consolations,* par *Volupté* et les *Pensées d'août,* finit, à quarante-quatre ans, par écrire sa première « Causerie du Lundi » dans le *Constitutionnel* du 1er octobre 1849, et s'imaginant alors ne s'engager dans la critique qu'à titre provisoire, fit une fois de plus la preuve qu'en ce désordonné XIXe siècle il n'y avait que le provisoire qui sût durer.

Du travail de M. Michaut, qui devra être un jour complété [1] puisqu'il s'arrête au seuil des vingt dernières années (les plus fécondes) de Sainte-Beuve, nous noterons seulement, pour aujourd'hui, les diverses étapes qui jalonnent l'évolution, non pas littéraire, mais religieuse, de l'illustre critique : enfance pieuse à Boulogne-sur-Mer (où il naît en 1804) ; — premières atteintes du voltairianisme universitaire à Paris, où il arrive en 1818 ; — premières infiltrations matérialistes en 1822, où nous le trouvons carabin, se croyant une vocation médicale ; — sollicité, en 1824, d'entrer au *Globe* qui se fondait cette année-là même sous la direction de Dubois, son ancien professeur de rhétorique, et côtoyant là des doctrinaires, des psychologues, surtout des « libéraux », Thiers, Ch. de Rémusat, Jouffroy, Damiron, Pierre Leroux, etc. ; — en 1827, liaison avec Hugo et engouement romantique qui va durer trois ans et le ramener à la religion, ou plutôt à la religiosité, à un besoin de croire plutôt qu'à la foi, au mysticisme plutôt sensuel qui transpire à travers ses *Consolations,* écrites, dit-il lui-même, « dans une veine prononcée de sensibilité religieuse » ; — puis, le cortège romantique disloqué par la Révolution de Juillet, le voici un instant, avec ses aspirations démocratiques, cornac du Saint-Simonisme comme il l'a été du romantisme ; — puis, reconnaissant qu'il a été dupe de son imagination, il laisse Saint-Simon pour se donner à Lamennais [2] ; — l'*Avenir* condamné en août 1832,

[1] Voir aussi, même *Revue, Les métamorphoses de Sainte-Beuve,* par René Doumic, livraison du 15 février 1904.

[1] M. Michaut a publié, depuis, la *Table alphabétique et analytique des Lundis,* répertoire très complet et très précieux, chef-d'œuvre d'analyse et de pénétration critique, in-12, Paris, Calmann-Lévy.

[2] C'est là, dans le milieu Lamennais, qu'il a connu Mgr Gerbet, un des rares privilégiés qui lui aient arra-

il voit s'ouvrir devant lui le salon de Mme Récamier et prend goût au catholicisme de Chateaubriand ; — subitement, et avec une mobilité d'impressions et un appétit de changement dont on ne trouverait pas beaucoup d'exemples aussi lamentables (même au XIX[e] siècle), tourne le dos aux catholiques, se laisse aller en Suisse, à l'Académie de Lausanne, « côtoyant, dit-il, le calvinisme et le méthodisme ». — S'est-il calomnié en écrivant plus tard qu'en rien de tout cela il n'avait été sincère ?

Dans toutes ces traversées, je n'ai jamais aliéné ma volonté et mon jugement, hormis un moment, dans le monde de Hugo et par l'effet d'un charme ; je n'ai jamais engagé ma croyance, mais je comprenais si bien les choses et les gens que je donnais les plus grandes espérances *aux sincères qui voulaient me convertir et qui me croyaient déjà à eux*. Ma curiosité, mon désir de tout voir, de tout regarder de près, mon extrême plaisir à trouver le vrai relatif de chaque chose et de chaque organisation m'entraînaient à cette série d'expériences qui n'ont été pour moi qu'un long cours de physiologie morale.

C'est à l'Académie de Lausanne qu'il professe son *Port-Royal* (1837-1838) [1]. C'est son œuvre la plus achevée, la grande œuvre de sa vie, qui l'a occupé près de trente ans, puisqu'il y songeait dès 1831 et peut-être dès 1829 et qu'il n'en a publié la IV[e] et la V[e] parties qu'en 1859. Comment l'idée lui était-elle venue d'écrire l'histoire de la célèbre abbaye ?

J'y avais été conduit par mon goût poétique pour les existences *cachées* et par le courant d'inspiration religieuse que j'avais suivi dans les *Consolations*... Jeune, inquiet, malade, amoureux et curieux des fleurs les plus *cachées*, je voulais surtout à l'origine, en pénétrant le mystère de ces âmes pieuses, de ces existences *intérieures*, y recueillir la poésie *intime* et profonde qui s'en exhalait. Mais à peine avais-je fait quelques pas que cette poésie s'est évanouie ou a fait place à des aspects plus sévères : la religion seule s'est montrée dans sa rigueur, et le christianisme dans sa nudité.

ché plus tard une note émue. (Voir le touchant portrait qu'il en tracé au t. VI des *Lundis*). — C'est Gerbet qui, à quelques années de là, servit de guide à Sainte-Beuve à Rome. Ce que comprit de Rome Sainte-Beuve, l'homme qui passe pour avoir tout compris, nous le trouvons dans une lettre de la *Correspondance* qu'on vient de publier :

« Marseille, 22 juin 1839... J'ai assez bien vu Rome et dans le sens où je la voulais voir : *je comprends ce que c'est maintenant*. On y devient aisément dévot, chacun à son saint, l'un à l'Apollon du Belvédère, au grec, l'autre à Raphaël, l'autre aux chapelets ; j'ai vu des dévots de toutes les sortes et qui chacun ne voyaient que leur objet. Rome et son séjour prolongé sont le plus grand prétexte à la paresse de l'âme et à un parti pris : on y penche tout d'un côté et rien ne vous y contrarie dans ce grand silence. *Au fond, tout cela est mort ;* Rome n'est qu'une grande ville de province traversée d'étrangers. Ce qui y vit ou qui achève d'y mourir (et achèvera longtemps) a le petit pouls d'un vieillard : ce qu'était le ministère Fleury en France C'est mon impression ; gardez-la pour vous, mes chers amis ; n'en dites surtout rien à Mickiewicz... »

[1] « J'ai donné ce matin, écrit-il de Paris le 2 juillet 1838, la première copie de *Port-Royal* à l'imprimerie. » — Il ajoute ce détail, qui après soixante ans et plus ne manque pas de piquant : « J'ai été hier à Saint-Germain, pour la première fois par le chemin de fer. *C'est merveilleux :* à neuf heures du soir sonnantes je partais de Saint-Germain (6 lieues de Paris), et j'étais rendu à mon hôtel à dix heures sonnantes. »

Toujours est-il que ce goût, d'ailleurs très malsain chez Sainte-Beuve, de vie cachée et de mysticisme secret, perdit peu à peu toute ombre de couleur chrétienne et que Sainte-Beuve, quand il commence l'édition de *Port-Royal* en 1840, y insère des professions de scepticisme et d'incrédulité, prélude du farouche antichristianisme qu'à vingt ans de là il ne prendra plus la peine de dissimuler, qui s'étale en mainte page des *Nouveaux Lundis*, qui fera de lui le commensal du prince Napoléon au fameux dîner du vendredi saint, qui le laissera souiller sa vieillesse de débauches sans nom et d'amours contre nature, et qui au dernier moment l'amènera à exiger, pour sa dépouille mortelle, des funérailles purement civiles († 13 octobre 1869) [1].

IV. — Divers articles de revues l'an dernier (M. de Wyzewa dans la *Revue des Deux Mondes ;* M. Jean Carrère dans la *Revue hebdomadaire ;* M. Joseph Boubée dans les *Etudes ;* surtout M. Augustin Filon, le prince de nos critiques anglicisants, en trois longs articles du *Journal des Débats*, 25 août, 23 septembre, 21 octobre) ont replacé sous les yeux du public français le problème shakespearien, oublié chez nous depuis près de vingt ans. Shakespeare a-t-il écrit, non pas toutes les pièces qui portent son nom (il est possible que quelques-unes ne soient pas de lui), mais a-t-il écrit quelque chose ? et n'est-il pas simplement le pseudonyme du « plus grand de ses contemporains, » du chancelier Bacon, qui aurait emprunté, pour traduire ses géniales idées sous forme dramatique, le nom de l'obscur acteur qu'était Shakespeare ?

Ce qui se dégage de plus clair de toutes ces controverses, c'est que les Baconiens, avec leurs arguments tout de critique interne, n'ont rien prouvé contre Shakespeare, et encore moins en faveur de Bacon. On ne sait rien de la vie de Shakespeare : sur quoi se baser alors pour établir qu'il n'était pas capable d'écrire les chefs-d'œuvre qui ont circulé sous son nom ? En revanche on

[1] Le gouvernement ne se fit pas représenter à ces obsèques civiles ; et, à la rentrée du Sénat (Sainte-Beuve était mort sénateur), Rouher prononça les nobles paroles que voici :

« Aucun de nous, Messieurs, n'a assisté officiellement aux obsèques de M. Sainte-Beuve. Les dernières volontés du mourant avaient écarté de sa tombe tout apparat : elles en avaient même éloigné les solennités et les prières de la religion.

« Cette volonté a eu un retentissement trop considérable pour que j'aie pu céder au désir intime que j'avais de ne pas la rappeler.

« Ah ! oui, il convient au peu que nous sommes de quitter cette terre modestement et sans bruit ; mais pourquoi, parvenu au terme, marquer son départ par une suprême témérité ?...

« Ne jugeons point ces choses, Messieurs ; toutefois, hâtons-nous de dire que l'exemple en est rare dans notre société. Ceux-là mêmes chez lesquels le sentiment religieux était resté longtemps assoupi le réveillent au soir de la vie et lui demandent le courage de l'adieu, et ces confiances sublimes qui couronnent la vie de l'homme de bien. »

sait trop de choses de Bacon, qui ne fut ni « une vaste intelligence » et fut par contre « une des âmes les plus basses de l'époque où il a vécu, » dit M. Filon.

Songez que les Baconiens ont objecté le testament de Shakespeare et deux ou trois contrats qu'il a signés. Voilà des documents authentiques, disent-ils : or ils ne portent pas trace de génie, donc !

Ils ont objecté le *Promus of formularies and elegancies* de Bacon, sorte de répertoire du vocabulaire baconien, dressé par Bacon lui-même à bâtons rompus, et ils nous disent : « Voyez ce vocabulaire, c'est la langue même de Shakespeare : voici, à telle page, tel mot ou tel groupe de mots qui se retrouve littéralement à tel vers de telle scène de ses drames... » — Mais qu'était-ce que ce *Promus ?* Le grand éditeur de Bacon, Spedding, l'a exclu de son édition. C'est que ce *Promus* n'est en effet qu'un répertoire, un « capharnaüm » où Bacon jetait pêle-mêle toutes les formes de langage qui passaient devant son esprit, issues de son esprit lui-même ou saisies au hasard de ses lectures, de ses conversations, au hasard aussi bien d'une représentation théâtrale : sorte de « cahier d'expressions » où il ne nous est plus possible de distinguer sûrement ce qui est de Bacon et ce qui n'est pas de Bacon. On y trouve quantité de proverbes français, de citations de la Bible, de Sénèque, d'Erasme, de Virgile, quantité de mots aussi et de locutions qui se représentent dans les drames de Shakespeare : mais pourquoi voulez-vous que les drames les aient empruntés au *Promus*, alors qu'il est si naturel de penser que c'est le *Promus* qui les a pris aux drames ? Le *Promus* reproduit nombre d'expressions bibliques : en concluez-vous que Bacon a « écrit la Bible ? » Il reproduit nombre d'expressions shakespeariennes : pourquoi en conclure qu'il a « écrit Shakespeare ? [1] »

On nous vante en Shakespeare une science universelle et profonde, à seule fin d'en faire honneur ensuite à Bacon ! Mais cette science n'existe que dans l'imagination de ceux ou celles (car ce sont des autoress surtout qui ont plaidé pour Bacon) qui, telle Bélise ou Philaminte, entendent sous la moindre allusion un million de choses. L'œuvre de Shakespeare nous révèle des clartés de tout, rien de plus, et ces clartés ressemblent souvent à des obscurités. Un savant s'est amusé à relever ses erreurs en botanique. — La science juridique du *Marchand de Venise* est celle de quiconque a dû dans sa vie signer un contrat ou s'aboucher avec des avoués ou des agents de change ; et Racine dans ses *Plaideurs* se montre plus ferré sur l'argot du Palais que Shakespeare en son œuvre entière. — Sa science médicale ne dépasse pas celle d'un homme qui a été quelquefois malade et s'est plu aux explications des médecins ; et Molière, de même que Racine tout à l'heure, en sait là-dessus beaucoup plus que lui. — En fait d'histoire grecque ou romaine, il ne sait que ce qu'il a lu dans une traduction anglaise de la traduction française de Plutarque. — En fait d'histoire nationale, il ne connaît que la sèche chronique d'Holinshed. — En fait de géographie... ah ! c'est ici que l'on nous énumère les nombreux voyages de Bacon, tandis que Shakespeare n'est probablement jamais sorti d'Angleterre et donc ne pouvait pas savoir la géographie ; et en effet c'est qu'il sait la géographie à peu près comme il sait la botanique ou la médecine, puisqu'il donne des frontières maritimes à la Bohême et place la forêt d'Ardenne entre Poitiers et Clermont.

Et puis, si les drames de Shakespeare révélaient vraiment la science universelle et précise que l'on en veut extraire, c'est pour le coup qu'il ne faudrait plus songer à en faire honneur à Bacon. Car, Bacon a été « le père de la science moderne... » dans les manuels et dans la pleine bouche de gens qui voulaient avant tout faire table rase du moyen âge. Mais, disait déjà de lui Harvey, « mylord chancelier a écrit sur la physique... comme un chancelier ; » et si vous interrogiez les successeurs de Harvey, vous trouveriez, dit M. Filon, que les uns ignorent Bacon, les autres en font peu de cas. Sa physique était celle de Paracelse, son astronomie celle de Ptolémée. Il n'a pas fait une expérience mémorable, pas découvert un seul fait. Il n'a pas émancipé, comme l'a cru Voltaire, l'esprit humain de la scolastique : car il y avait, quand il naquit, plusieurs années qu'on avait brûlé les livres de Scot dans le grand quadrangle d'Oxford. Il n'a pas inventé l'induction, qui date du jour où l'homme a commencé à observer. Tout ce qui lui reste, c'est une classification des sciences dont personne n'a jamais fait usage. On ne sait même pas s'il était bon humaniste, puisqu'il a fait traduire son anglais en latin par un écrivain à ses gages.

Et enfin, la bassesse d'âme de Bacon s'oppose, beaucoup plus encore que son absence d'originalité intellectuelle, à ce qu'on lui fasse honneur du large idéal d'humanité à la fois simple et transfigurée, franche et sincère, éloignée de tout puritanisme et de tout pédantisme, élevée au dessus des servilités humaines et modeste instrument aux mains d'une puissance supérieure, — de ce large idéal qui anime toute l'œuvre de Shakespeare et appuie, aux yeux de plusieurs, la conjecture qui fait de lui un catholique. Et quant à la vie de débauche que l'on prétend avoir été celle de l'acteur Shakespeare, d'abord elle n'est pas prouvée, et puis, il y a telles débauches qui, pour être

[1] Spécimen d'argumentations anti-shakespeariennes : le *Promus* mentionne que c'est vers la fin du règne d'Elisabeth que les Anglais nous ont emprunté les formules de salutation « Bonjour, bonsoir, bonne nuit, » auxquelles ils ont ajouté le bon matin et la bonne après-midi. — Or, on trouve une centaine de fois dans Shakespeare *good morrow* et *good night*, tandis qu'on ne les a découverts qu'une quarantaine de fois en six mille (!) volumes ou morceaux contemporains (qui probablement n'avaient que faire de formules de salutation). — Donc, c'est l'auteur du *Promus* qui a « écrit Shakespeare ! »

sordides aux yeux des hommes, n'en restent pas moins superficielles et n'atteignent pas le dernier fond de l'âme et laissent place, en notre pauvre cœur, à de nobles remords, à des aspirations élevées, à un idéal de vertu d'autant plus ardemment exalté que l'on souffre d'en être plus éloigné, — tandis qu'une existence de bassesse comme fut celle de Bacon, passée à flatter, à mendier, à ramper d'échelon en échelon jusqu'à la magistrature suprême, une existence de trahison, de chantage, de concussion, — jamais.

Ah ! s'écrie M. Filon, ce n'est pas vous, maître Francis Bacon, baron Verulam, vicomte Saint-Albaus, lord-chancelier d'Angleterre, ce n'est pas vous qui auriez écrit ces sonnets (les sonnets de Shakespeare) délicieusement suaves et divinement tristes, pas plus que vous n'étiez capable d'écrire les drames et les comédies de Shakespeare. Continuez à faire admirer votre « vaste intelligence » de ceux qui n'ont pas lu une ligne de vous, et votre « grande âme » de ceux qui ne savent rien de votre vie. Mais, puisque de votre vivant vous avez si mal réussi à garder le bien mal acquis, n'employez pas les loisirs de votre immortalité, plus ou moins légitime, à voler la gloire d'un homme qui fut, ma foi ! bien plus grand que vous ! [1]

V. — La critique interne de l'œuvre de Michelet vient de s'enrichir d'un nouveau document : *Mes Chats*, par Mme J. Michelet, puisque M. Gabriel Monod, qui en publie (*Revue de Paris*, 15 octobre, 1er et 15 novembre, 1er décembre 1903) la partie rédigée, estime que « leur histoire (de ces chats) est un fragment de la biographie d'un des ménages littéraires les plus exceptionnels qui aient jamais existé, et que les aventures des chats de monsieur et madame Michelet *nous font pénétrer plus avant dans l'âme même de leurs maîtres.* »

Quelle révélation d' « âme », par exemple, que ce bout de dialogue conjugal ! — « Je puis d'autant plus faire l'histoire des chats qu'en ma vie, disait un jour Mme Michelet, soit à la campagne, dans mon enfance, soit à la ville ou dans nos voyages, j'en ai bien eu une centaine. — Ou plutôt, répliqua son mari, une centaine de chats ont eu madame Michelet. »

Et pourquoi « l'homme et l'enfant » prennent-ils « plus volontiers le chien pour ami ? » — Pur égoïsme, simple appétit de tyrannie. C'est que le chien en effet, toujours prêt à aller au-devant, sans appel, « est un compagnon plus commode » :

Il donnera beaucoup, exigera peu, subira résigné les caprices (nous n'en avons que trop avec nos bêtes). Plutôt que de vivre seul, de lui-même il s'asservit. Cela plaît à qui aime les conquêtes faciles. Ce n'est certes pas moi qui ferai le procès du chien, si près de l'homme par le regard et le dévouement. Mais sa banalité me désole. Il est tout à tous, à l'étourdie, sans faire choix. Sous l'œil du maître le plus chéri, il lèche la main du premier inconnu qui se présente. On s'écrie : « Oh ! la bonne, l'aimable bête ! » Je n'y contredis pas, mais je souffre de cette sensibilité à tout venant. N'est-ce pas un peu vulgaire ?

Tandis que le chat, lui, est « un être libre et fier. » Il ne se donne pas tout d'abord ; il y met du temps, il faut faire sa conquête. Et même en se donnant, il ne cesse pas de s'appartenir. Il est une personne, et exigeante ; et même, c'est surtout parce qu'il exige beaucoup qu'il tient une grande place au foyer :

Sa personnalité est forte, ses réveils et ses vouloirs impatients. Il n'attend pas. Sous la grâce onduleuse, son geste insiste et commande. Vous avez beau vous défendre, il est le maître et vous cédez... En mille choses, je sens en eux des personnes... Ils me résistent ou me viennent librement ; ils s'offensent d'une injure, ne se courbent pas servilement sous la main qui les frappe sans raison, par caprice. Cela est fier, et cela me plaît. Leurs caresses sont plus rares que chez le chien, toujours prêt à lécher la main d'un maître qui n'y fait plus guère attention. Cette réserve leur sert, car c'est sagesse de savoir être soi et se garder, de donner ou de refuser à ses heures.

VI. — *En pays bouddhique*, de M. André Chevrillon (*Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 octobre, 1er novembre 1903), a fait très large part à l'observation des manifestations de la vie religieuse.

Beaucoup de ressemblances, et surprenantes, entre le bouddhisme et le christianisme : à l'origine du bouddhisme, un maître, un sauveur du monde, venu « par pitié pour le monde » ; autour de lui, des apôtres ; puis, des récits oraux de ses gestes et de ses paroles, fixés en pitakas qui sont des évangiles ; des conciles enfin arrêtant le dogme et la discipline ; — en Birmanie, des couvents, des religieux tondus, des retraites, un baptême, un carême, des cloches, des chapelets, des cierges ; — à Ceylan, des officiants ; — au Japon, un culte dont le détail rappelle la messe d'une façon saisissante, des Kwannon qui semblent des statues de la Vierge, des vêtements sacerdotaux qu'on prendrait pour des mozettes, des étoles ; — au Thibet, une hiérarchie ecclésiastique qui s'étage sous l'autorité d'un pape, des cathédrales, des chapitres, des offices chantés, de l'eau bénite, tout cela menant l'homme par des disciplines minutieuses, par des procédés d'hypnose et la peur de l'enfer, vers le renoncement à soi, endormant sa volonté de vivre, le détachant de lui-même et du monde...

Similitudes que nombre de voyageurs ont relevées dans des intentions dont la malveillance est

[1] L'attribution des pièces de Shakespeare à Bacon a contre elle, dit un récent critique anglais (M. Andrew Lang), « tous les écrivains qui ont une autorité spéciale au sujet de Shakespeare, et tous ceux qui ont une autorité spéciale au sujet de Bacon, et, en général, à peu près l'unanimité des historiens et des critiques de la littérature anglaise » : — ce qui n'empêche pas que, chaque jour, quelque nouveau livre apparaisse, accueilli avec enthousiasme par les innombrables *ligues* ou *sociétés baconiennes*, pour apporter quelque nouvelle preuve de l'incapacité littéraire de Shakespeare, ou du génie poétique de Bacon, ou de la concordance entre l'œuvre du philosophe et celle du poète. Et quelles preuves ?

« Il faut en lire l'exposé dans la très impartiale étude de M. Lang, dit M. de Wyzewa (*Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1903), pour mesurer toute la fragilité de cette raison humaine qui prétend à s'émanciper désormais de toute contrainte, et à diriger seule les destinées du monde. »

transparente. M. André Chevrillon a assez de loyauté et de philosophie pour noter que ce ne sont que des similitudes, toutes de forme et d'extériorité. — « Mais que les essences sont différentes ! dit-il. L'idée d'un dieu substance, de substances créées et distinctes, l'immortalité personnelle des âmes, la résurrection de la chair, l'enfer et le paradis définitifs : c'est l'antipode métaphysique et théologique du bouddhisme : autant d'hérésies pour celui dont l'impassible sourire est partout sur ce parvis... »

Nulle substance, c'est toute la métaphysique du bouddhisme ; l'horreur de la vie et l'appétit du néant, c'est toute sa morale. Ni Dieu, ni âme, ni matière ; rien que des composés, des skandhas, tout étant « semblable à l'écume, semblable à une bulle d'eau, » sans essence, sans permanence, sans moi, — changement, souffrance, illusion, Aneh'sa, Dokka, Anatta, comme l'affirme la sempiternelle formule que bourdonnent en une rumeur engourdissante des foules immenses accroupies au pied des Bouddhas béats, dans la molle odeur des encens, des fleurs, des milliers de cires qui fondent. — Mais, le « salut » est possible, et c'est la bonne nouvelle apportée à tous par le Bouddha. Hors de la réalité-mensonge, hors du devenir-souffrance, il est des « sentiers ». Que l'homme s'applique à se déprendre des choses et de soi-même, qu'il s'entraîne aux disciplines, à la retraite monastique, qu'il supprime en soi le désir, aiguillon de la vie, force par laquelle le composé vivant, ce tourbillon, transmet en se défaisant son élan acquis au nouveau composé qui, héritier de son mouvement (kharma), n'est que lui-même sous une forme différente, — et voilà l'homme sauvé. Maître de soi, *vainqueur du vouloir vivre,* du principe qui l'assemble et le fait renaître, affranchi de l'égoïsme comme de l'illusion, il monte vers *l'état suprême* « où le quitte enfin tout sentiment d'individualité, toute idée, toute sensation particulière, toute conscience de quoi que ce soit » ; et, comme un nuage qui se résorbe insensiblement dans l'universel azur, il s'évanouit alors « de cet évanouissement qui ne laisse absolument rien subsister. »

... Nappe flottante et continue de tristesse, — étrangement mêlée à la couleur éclatante des costumes, à la splendeur des parures et du décor ; — tristesse sous la torpeur et le feu du ciel, au sein d'une nature disproportionnée à l'homme ; — tristesse de la caste où l'Hindou est inexorablement enfermé, condamné à tourner de père en fils dans le cercle sans issue du métier ; — tristesse des inéluctables traditions qui, d'avance, règlent le détail de la vie ; — tristesse, surtout, des cultes absorbants et compliqués, des noirs cultes démoniaques, des religions monstrueuses dont les molles cervelles imaginatives se sont véritablement *frappées*, qui les mènent par l'obsession, font de l'Inde une possédée, la monomane hallucinée du rite. Tristesse de la vie, répète l'Inde depuis ses origines, — et, par le rêve, par la spéculation, par l'extase, par l'hypnose, l'hébétude systématique, l'ivresse, l'opium, l'orgie mystique, qu'a-t-elle fait que tâcher à fuir la vie ? Quelle félicité a-t-elle promise à l'homme que de s'en évader tout à fait, de n'y jamais revenir, de n'être jamais repris par la roue des transmigrations, de se fondre enfin dans l'être ou le néant ? *Le bouddhisme est une méthode,* accessible non plus seulement aux brahmes, mais à tous les hommes, une calme méthode pour atteindre à cette perfection.

Le diable est le singe de Dieu ; mais sa singerie se trahit vite, en horreurs ou en hébétude. Il singe Dieu partout, et non pas seulement aux bords du Gange ou de l'Irraouaddy. Tâchons qu'il ne se glisse jamais d'infiltrations bouddhiques parmi la dévotion de certaines gens [1].

VII. — Revision du procès du général Dupont, l'homme de la capitulation de Baylen, d'après deux travaux militaires récents, l'un du lieutenant-colonel Clerc, in-8, Fontemoing, l'autre du lieutenant-colonel Titeux, 3 vol. gr. in-4°, Prieur et Dubois, — par M. A. Mézières *(Revue des Deux Mondes*, 15 nov. 1903) : d'où il apparaît que Dupont, né en 1765, général en 1793, avait les meilleurs états de service et une rare réputation de bravoure, quand Napoléon, ignorant de la situation de la Péninsule, l'envoie en Espagne en 1808 avec une armée de rebut et un plan de campagne basé sur cette idée que Madrid était le seul point essentiel de l'Espagne et que tenir la capitale c'était tenir le pays. Dupont, privé de tout renfort malgré des demandes réitérées, se trouve acculé le 18 juillet 1808 devant Baylen (Andalousie) par une armée espagnole trois fois supérieure en nombre : le 19, après une lutte acharnée de trois heures du matin à midi, les hommes accablés se couchent haletants sur la terre brûlante, se débandent, la brigade suisse passe à l'ennemi : il reste à peine 2.000 hommes au drapeau. — C'est alors que Dupont, pour sauver les débris de son armée, entre en pourparlers avec l'ennemi...

[1] Le bouddhisme étant susceptible d'être exploité contre le christianisme, devait trouver des adeptes parmi nous ; et l'on a essayé en effet d'acclimater un culte bouddhique à Paris. — Sur les fantaisies bouddhiques en cervelles européennes, écoutez ce que M. Chevrillon a recueilli des lèvres d'un capitaine anglais de steamer, sur l'Irraouaddy :

« Le bouddhisme ? Est-ce qu'il y a ici des Européens qui ont pris goût au bouddhisme comme le colonel Olcott à Madras ? Heureusement, pas beaucoup. Il y a trois ou quatre Irlandais qui s'appellent bouddhistes : ils se rasent la tête, ils mettent des robes jaunes, ils encouragent les indigènes... Les pourceaux *(the swines)!* ils ne feraient pas long feu à mon bord, ces traîtres-là !... »

Sur le bouddhisme, on peut consulter (avec précaution) Labita Vistara, *Histoire du Bouddha Çakia Mouni*, traduction et notes par P.-L. Foucaux, 2 vol. in-4°, 30 fr. ; — *L'Evangile du Bouddha,* par Paul Carus (trad. de l'anglais par L. de Milloué, in-18, 3 fr. 50 ; — A. Foucher, *Etudes sur l'iconographie bouddhique de l'Inde*, in-8, 12 fr. ; — Mgr Paul Bigandet, *Vie ou Légende de Gaudama, le Bouddha des Birmans*, trad. en français par V. Gauvain, lieutenant de vaisseau, in-8, 10 fr., Paris, Leroux.

Vient de paraître à Leipzig dans la collection Göschen, n° 174, une monographie du Bouddha, très enthousiaste, mais, au jugement des spécialistes, très savante et très informée de toute la littérature du sujet : *Buddha*, par le prof. Dr. Edm. Hardy, Leipzig, Göschen, petit in-8, 132 p., 1903, 1 fr.

A la nouvelle de la capitulation, Napoléon entre en l'une des plus violentes et des plus grossières colères de sa vie. C'était le premier échec infligé à une armée impériale. Sa première pensée est de faire juger Dupont et ses coaccusés par la haute cour impériale : déjà les préparatifs s'avançaient au Luxembourg quand Napoléon, apprenant qu'un acquittement était possible, renonce à faire instruire un procès régulier et maintient les accusés à la prison de l'Abbaye. Ils y attendent jusqu'en février 1812. Un conseil d'enquête, formé de quinze grands dignitaires choisis par l'empereur, se réunit aux Tuileries ; les accusés comparaissent sans défenseurs, on leur lit le réquisitoire, et chacun reçoit deux jours pour rédiger sa défense de mémoire (car on leur a pris tous leurs papiers) : Dupont notamment ne peut obtenir aucune des pièces qui atténuent sa responsabilité, aucun des ordres qu'il a reçus du quartier général. Le jugement leur enlève à tous leurs grades et leurs décorations, et Dupont est tenu de ne jamais résider à moins de vingt lieues de la résidence impériale. L'empereur, aggravant sa peine, le fait incarcérer au fort de Joux, puis à la citadelle de Doullens.

Voilà la justice impériale. Mais c'est bien de justice qu'il s'agit ! C'est la fortune même de l'empire qui est en cause. Dupont a capitulé, et devant qui ? devant une nation que Napoléon méprise, qui ne compte pas aux yeux de Napoléon ! Les soldats d'Austerlitz et d'Iéna ont mis bas les armes devant des paysans et des bandits espagnols ! Bon pour des Autrichiens de capituler à Ulm, pour des Prussiens de capituler à Ratkau ! Mais des soldats français accepter la possibilité d'une pareille chose ! Une telle honte doit rester un fait isolé, unique dans nos annales militaire. Pas de circonstances atténuantes. Ni grâce, ni pitié, ni justice. Tout le monde connaîtra le sort qui attend ceux qui à l'avenir oseraient capituler.

Deux mois après, un décret déclarait criminelle et punissable de mort toute capitulation en rase campagne.

VIII. — Les personnes qui s'intéressent à l'évolution religieuse de l'ex-Père Hyacinthe Loyson, pourront remarquer le discours qu'il prononça à Genève l'an dernier, à l'occasion du trois cent cinquantième anniversaire du « martyre de Michel Servet, brûlé vif à Genève, sous la dictature de Calvin, le 27 octobre 1553[1] » (publié dans *Revue Chrétienne* d'oct. 1903). Le P. Hyacinthe rappelle que « presque toujours les réformateurs ont eu peur de leur propre réforme », s'arrêtant sur le chemin des demi-vérités, en appelant à l'Ecriture comme à la règle suprême de la foi et la subordonnant ensuite à la tradition ecclésiastique sur les points mêmes où cette tradition lui était contraire : Calvin par exemple, quand il fallait s'adresser à Jésus pour lui demander ce qu'était Jésus, Calvin recourait aux conciles, comme s'ils pouvaient le lui mieux apprendre :

Pour lui tout autant que pour les catholiques, « les quatre premiers conciles œcuméniques avaient été présidés par le Christ et dirigés par son Esprit, on les devait vénérer comme sacro-saints, car leurs décisions ne contenaient que la pure et véritable interprétation de l'Ecriture, accommodée à la destruction des ennemis de la religion. » — Telles sont les expressions du grand théologien protestant, et ce sont, en effet, les décisions des conciles grecs qui ont causé « la destruction » de Servet d'une manière plus terrible que celle d'Arius, de Nestorius ou d'Eutychès.

... La confession de foi du premier des conciles, celui de Nicée, règne encore dans toute l'étendue du monde chrétien, depuis l'Orient orthodoxe jusqu'à l'Amérique protestante, mais c'est plutôt *à titre de document historique*, ou, si elle engage la foi personnelle des théologiens, ce n'est qu'à l'aide de distinctions et d'explications qui en modifient profondément le sens.

Cette métaphysique elle-même a été corrompue dans la pratique, et l'orthodoxie spiritualiste de Chalcédoine s'est vue absorber dans sa victoire par *le grossier monophysisme d'Ephèse*, qu'elle croyait avoir remplacé. Le concile de Chalcédoine avait voulu, sans le dire nettement, établir l'union dans les personnes, la personne humaine de Jésus et la personne divine du Verbe, comme l'entendaient Théodore de Mopsueste et Nestorius, et voici qu'on était retombé à la confusion dans les natures, à l'identification du Créateur et de la créature, de l'Infini et du fini, et, pour tout dire en un mot, *au polythéisme et à l'anthropolâtrie*. De là toutes les conséquences que nous avons vu se développer peu à peu et dont les dernières sont peut-être encore à venir : la substitution du Christ, le Dieu visible, au Père, le

[1] Michel Servet, né en 1511 à Tudela en Espagne, étudie à Saragosse puis à Toulouse où il lit la Bible qui le détache des croyances métaphysiques chrétiennes (1528), voyage (1529-1530) en Italie comme secrétaire du chapelain de Charles-Quint, va en Allemagne à la diète d'Augsbourg, à la suite de Charles-Quint, y fait la connaissance de Mélanchthon et de Martin Bucer, publie à Haguenau deux ouvrages contre le dogme de la Trinité, se fait maudire de tous, catholiques et protestants, comme une « véritable peste », repoussé de partout, quitte l'Allemagne, vient travailler à Lyon comme correcteur d'imprimerie (1534), s'initie à la médecine, publie à Paris en 1537 un traité célèbre de thérapeutique, se fait chercher noise par la Sorbonne (1538) à propos de sa crédulité astrologique, découvre la petite circulation du sang (ou circulation pulmonaire), exerce la médecine à Charlieu près Lyon (1539-1541), puis demeure douze ans au service de l'archevêque de Vienne, Pierre Paulmier, fait alors imprimer clandestinement sa *Christianismi Restitutio*, contre-partie de l'*Institution chrétienne* de Calvin. — Le livre parut au commencement de 1553 : l'Inquisition lyonnaise dut requérir l'arrestation de l'auteur, qui fut condamné à Vienne au supplice du feu (17 juin). Il s'évade et gagne Genève. Il y trouve Calvin, son ennemi mortel, qui le connaissait de longue date comme un personnage qui « infectait le monde de ses blasphèmes et hérésies. » On a dit que Calvin avait agi contre Servet par haine personnelle. Les fidèles de Calvin (cf. M. Choisy, *Revue Chrétienne*, octob. 1903) expliquent au contraire qu'il s'agissait de venger l'honneur même de la Réforme, que l'on ne pouvait laisser plus longtemps se compromettre dans des complaisances excessives pour un pareil individu. Les poursuites judiciaires sont commencées sans retard par le Conseil de Genève, et Calvin y prend une part active. Servet est condamné. On prend l'avis des Eglises évangéliques de Berne, de Zürich, de Schaffhouse et de Bâle, qui approuvent la procédure de Genève, et Servet monte sur le bûcher le 27 octobre 1553. Mélanchthon applaudit à l'exécution. L'attitude de Servet n'eut rien du martyr : insolent et fanfaron au début, alors qu'il se flattait de triompher de son ennemi, il fut lâche devant la mort.

Dieu invisible, dans le culte privé ; la matérialisation de l'Eucharistie, dont Jésus avait dit : « La chair ne sert de rien, les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie » ; la quasi-divinité de l'humble et sainte femme qui fut la mère du Sauveur ; le culte des sacrés-cœurs de « l'Homme-Dieu » et de la « Mère de Dieu », et, pour le redire une fois de plus, l'idolâtrie coulant dans l'Eglise à pleins bords !

Pauvre Père, qui a roulé ainsi dans « l'idolâtrie » trente belles années de sa vie, pour tomber dans une religion inexistante, puisqu'il ne parle qu'au conditionnel de la « réforme catholique », objet de ses aspirations :

La réforme catholique, *si elle se réalise*, sera la sœur de la réforme protestante, se rattachant comme elle au grand principe du libre examen et de la foi personnelle, remis en honneur au XVIe siècle. Sans doute elle aura son caractère original qui la distinguera, sans l'en séparer, de son aînée ; elle professera certaines doctrines, elle pratiquera certains rites... Vinet lui-même ne l'a-t-il pas dit ? — « Le protestantisme n'est qu'un point de départ ; ma religion est au delà. Je pourrais, comme protestant, avoir des opinions catholiques, et qui sait si je n'en ai pas ? Ce que je repousse absolument, c'est l'autorité. » — La réforme catholique ne repousse pas l'autorité, qui est légitime et nécessaire (et Vinet ne pensait pas autrement), elle repousse l'abus de l'autorité, *quand on la transforme en infaillibilité :* l'infaillibilité des conciles comme celle des papes, l'infaillibilité de la Bible littéralement inspirée comme celle de l'Eglise juridiquement constituée...

IX. — Svedenborg, fondateur d'une secte qui a joui, dans la première moitié du XIXe siècle, d'une réelle diffusion et qui maintenant subsiste plutôt à l'état sporadique [1], vient de trouver un nouveau biographe, on pourrait presque dire un nouvel « hagiographe » en se plaçant au point de vue de l'auteur. *(Le Prophète du Nord*, par Charles Byse, Paris, Fischbacher; étudié dans *Revue Chrétienne* de nov. 1903).

Ce qu'il y a de plus curieux à en retenir, c'est la crise qui fit de Svedenborg un initiateur religieux, un « théosophe », le « grand Révélateur venu pour compléter l'œuvre du Christ. » Jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, Svedenborg fut tout à la science et passait pour l'un des savants les plus en vue de l'Europe. Il était né à Stockholm en 1688, fils d'un évêque luthérien; il étudia, à Upsal et dans les principales Universités de l'étranger, les mathématiques, l'astronomie, la mécanique, fut nommé, à son retour en Suède, assesseur extraordinaire au Collège royal des Mines, s'occupa de tout avec succès, et ne publia pas moins de quatre-vingt-sept ouvrages sur des matières scientifiques très variées.

C'est à la suite de cette brillante carrière que nous le voyons traverser, de 1743 à 1745, la crise étrange, à la fois physiologique et morale, qui transforme le savant en théosophe. Ballotté entre la tentation et la grâce, entre la crainte de la damnation éternelle et l'assurance du salut, le conflit de ses sentiments se traduisait en rêves symboliques qui alimentaient à leur tour et renforçaient considérablement son agitation intérieure. Il voyait des spectres épouvantables, il se sentait attaqué par des animaux furieux ; ou bien c'étaient de célestes apparitions qui venaient le visiter. Un jour à Delft, en Hollande, il avait été tout occupé de saintes pensées, plus profondes et plus belles encore qu'à l'ordinaire :

A dix heures du soir, je me suis mis au lit, dit-il, et, un peu plus d'une demi-heure après, j'entendis un bruit sous ma tête. Je pensai que le tentateur s'était éloigné. Je fus aussitôt saisi d'un tremblement qui, accompagné d'un certain son, commença par la tête, puis affecta profondément mon corps tout entier. Cela se répéta plusieurs fois. *Je me sentis comme envahir par quelque chose de saint ;* je m'endormis alors, et, vers minuit, ou un peu plus tard, je fus pris, de la tête aux pieds, d'un tremblement très violent, accompagné d'un bruit semblable à celui de plusieurs vents opposés. A ce bruit, que je ne saurais définir, je fus ébranlé et renversé sur mon visage ; à l'instant même je me réveillai tout à fait et me rendis compte que j'avais été jeté par terre. Je me demandais ce que tout cela signifiait, quand je remarquai que les paroles suivantes étaient placées dans ma bouche : « Tout-puissant Jésus-Christ, toi qui, dans ta grande miséricorde, daignes t'approcher d'un pécheur tel que moi, rends-moi digne de cette faveur. » — Tandis que je priais ainsi, une main vint presser fortement les miennes. Poursuivant ma prière, je dis alors : « O toi, qui as promis de recevoir avec compassion tous les pécheurs, tu ne peux manquer à ta parole. » — Puis je me couchai sur mon sein et le regardai face à face. Sa figure avait une telle expression de sainteté qu'il m'est impossible de la décrire ; elle était en même temps souriante, et je pense vraiment que telle était l'apparence du Sauveur pendant son séjour ici-bas.

Un autre jour, c'est l'expérience contraire :

L'infestation fut si violente que, sans la grâce, qui fut la plus forte, j'aurais dû soit succomber, soit devenir fou... Cette tentation... pénétra jusqu'au fond de mon âme, et, par moment, je me sentais couvert de sueur. Aussi me fut-il accordé, pour y résister, une plus vive conviction de la présence de l'Esprit.

La lutte fut longue dans son âme entre les terreurs infernales et les visions célestes. A la fin, les sentiments religieux et les apparitions divines l'emportent décidément. Une nuit, à Londres, le Seigneur Dieu, le Créateur du monde et le Rédempteur lui déclare qu'il l'a élu pour dévoiler aux hommes le sens spirituel de l'Ecriture et qu'il lui montrera lui-même ce qu'il doit écrire à ce sujet :

Cette même nuit, le monde des esprits, le ciel et l'enfer me furent ouverts. J'y rencontrai même plusieurs de mes connaissances... Dès lors le Seigneur m'ouvrit les yeux très souvent chaque jour : ainsi je pus voir en plein midi l'autre monde, et, à l'état de parfaite veille, converser avec les anges et les esprits.

Ainsi élu de Dieu, il passe vingt-sept années de sa vie (1745-1772) à nous raconter, en des volumes sans fin, ce qu'il voit et entend dans l'autre monde *(Les merveilles du ciel et de l'enfer ; — De la nouvelle Jérusalem et de sa doctrine*

[1] Surtout en Amérique et en Angleterre : 355 communautés en tout, groupées sous le nom de *Nouvelle Eglise.* L'une d'elles a son temple à Paris, rue Thouin, 12.

céleste ; — De l'amour conjugal ; — De la liaison entre le spirituel et le matériel, ou du commerce établi entre l'âme et le corps, etc.). Il y a vu quantité de choses, où trop souvent la bizarrerie le dispute à l'incohérence. Ce qu'il y a de plus clair en son état d'âme, c'est, avec une soif inassouvie de l'au-delà, son horreur du luthéranisme et du principe luthérien de la justification par la foi sans les œuvres. Il a été élevé dans le luthéranisme ; et il en a senti le vide, et que la foi qui n'est pas vivifiée par les œuvres s'éteint vite, et que les œuvres supposent la lutte, et que par conséquent la lutte est nécessaire et que la justice ne consiste pas, comme le veut Luther, à s'abandonner de confiance à la concupiscence. La lutte suppose un secours venu d'en haut, qui remette Satan à sa place ; et c'est ce secours qui, d'après Svedenborg, constitue la Rédemption, Rédemption nécessairement un peu vague puisqu'il ne croit pas à la Trinité (ne l'ayant pas vue dans son commerce avec l'autre monde) et donc pas à l'Incarnation du Fils de Dieu, et qu'au contraire Jésus est le seul homme à qui il refuse l'immortalité, prétendant que sa personnalité a disparu après l'Ascension et que, élevé au ciel, il est devenu Dieu complètement et tout entier et s'est trouvé absorbé, y compris son corps, dans le Père ! Etrange théorie qui, sous prétexte de glorifier le Rédempteur, l'anéantit [1].

Il ne servirait à rien d'accuser ce pauvre homme d'hypocrisie et de lui prêter un froid calcul et le plan raffiné de démolir plus sûrement, par toutes ces niaiseries, le christianisme positif. (Voir *Dictionnaire* de Feller).

Pour un médecin, le cas de Svedenborg serait probablement le développement d'un état pathologique qui du rêve aboutit à l'hallucination. C'est bien l'impression qui reste quand on lit le récit que nous fait M. Byse de la crise physico-psychique de son héros. Maintenant, comment un homme d'un tempérament aussi calme, d'un caractère aussi positif que Svedenborg, en est-il arrivé là ? Le cas n'est peut-être pas unique. Il n'y a rien de surprenant à ce que le surmenage cérébral que supposent ses innombrables publications, lui ait causé des troubles nerveux ; et la chose devient tout à fait plausible quand on rencontre sous la plume de son biographe des renseignements comme ceux-ci : « Il travaillait souvent toute la nuit, car il n'avait pas de périodes déterminées pour l'étude et le repos... Il faisait généralement son café lui-même, et il en buvait fréquemment jour et nuit... Son dîner consistait en un petit pain avec du lait bouilli. » On ne nous dit point à quelle époque le prophète a inauguré ce régime ; mais c'était bien en tout cas le régime qu'il fallait pour le disposer à l'hallucination ou pour l'y entretenir.

Pour l'historien qui veut le replacer dans son milieu, le cas de Svedenborg n'est qu'un épisode, une éruption un peu vive du pseudo-mysticisme qui, au siècle où il a vécu (fin du XVII^e^ siècle et XVIII^e^), sévissait très fort dans les divers pays protestants et suscitait un peu partout des fondateurs de sectes, âmes d'ordinaire généreuses et effrayées du vide de la doctrine luthérienne et de l'impuissance des Eglises luthériennes, mais évidemment vouées à sombrer dans le ridicule : Fox † 1691, le grand prédicateur de la pénitence, qui fonde les « Enfants de la lumière » ou quakers ; — Spener † 1705, qui organise à Francfort des *Collegia pietatis*, prêche la déchéance des pasteurs luthériens, gens sans piété, dont pas un seul peut-être, dit-il, ne pourra se sauver, et rêve à Dresde d'une élite, *ecclesiola in ecclesia*, levain sacré d'une pâte qui ne veut pas lever ; — Francke et Anton, ses disciples, qui créent d'ardents foyers de vie religieuse à Leipzig, à Berlin, à Halle (où les *Francke'schen Stiftungen*, orphelinat, écoles multiples, etc., sont aujourd'hui encore une des gloires de la ville) ; — John Wesley, fondateur à Oxford des méthodistes (1729) ; — Zinzendorf † 1760, qui laisse de côté toute question doctrinale pour ne s'attacher qu'à la vie pratique, propose à tous l'exemple de la croix, invite les chrétiens à reproduire dans leur vie la vie même du Sauveur et fonde dans ce but ses communautés de « frères » moraves ou Herrnhutes (il organise sa première communauté en 1722 sur le Hutberg, près Herrnhut, en Haute-Lusace) ; etc. [1].

X. — Luther, par son principe de la foi sans les œuvres, sacrifiait radicalement la morale au dogme et se répandit en invectives de la dernière grossièreté contre Moïse et son Décalogue. La réaction était inévitable ; et les sectes piétistes et mystiques n'ont cessé de pulluler dès le XVI^e^ siècle

[1] Evidemment il s'affranchit du culte servile de Luther pour l'Ecriture. Il ne reconnait comme inspirés pleinement que le Pentateuque, les Evangiles, et, dans les Prophètes, les discours précédés de ces mots : *Ainsi parle l'Eternel*. Le reste est l'œuvre des hommes. — Inspirée ou non, toute l'Ecriture doit d'ailleurs être expliquée dans un sens allégorique : « L'Egypte représente la science, Assur le rationnel, Moab le bien corrompu, Edom l'essence humaine du Seigneur, Tyr et Sidon la connaissance intérieure et extérieure des choses spirituelles, Gog et Magog le culte exclusivement externe... ; par les bocages, les jardins et les forêts, la Bible désigne la sagesse, l'intelligence et la science ; par le bouc, la foi séparée de la charité ; par le veau, le désir de connaître la vérité divine ; par le bœuf, le bien naturel, etc. » — Et après cela figurez-vous qu'il vient taxer d'arbitraire la méthode allégorique d'Origène !

[1] Svedenborg eut beaucoup de vogue en Allemagne dans la première moitié du XIX^e^ siècle ; Mœhler, dans sa *Symbolique* (dont la première édition est de 1832), lui consacre quarante pages (*Symbolik*, 5^e^ édition allemande, 1838, p. 568-607), alors qu'il n'en donne qu'une demi-douzaine aux Frères moraves, autant à Spener et à ses piétistes, une douzaine aux méthodistes, vingt aux sociniens, etc. — Les Allemands orthographient Swedenborg, et les Français copient les Allemands, sans réfléchir que l'orthographe scandinave est pourtant Svedenborg. Les Allemands font bien de substituer un *w* au *v* scandinave, puisque le *w* allemand se prononce comme le *v* scandinave ; mais nous n'avons aucune raison de les imiter, puisque le *v* scandinave et le *v* français se prononcent de la même façon.

même. Seulement le protestantisme allemand ne retrouva jamais l'harmonie du dogme et de la morale. A mesure que la morale rentrait, le dogme s'en allait; et aujourd'hui il n'est que trop évident que depuis longtemps le dogme s'est totalement volatilisé pour ne plus laisser place qu'à une morale naturelle, et quelle morale incomplète encore, puisqu'il suffit, au dire de Spitta, de sauvegarder l'un ou l'autre précepte du Décalogue pour mériter toujours le nom de chrétien dans le protestantisme !

C'est du moins le protestantisme des intellectuels, des « théologiens. » Car, dans les masses, le besoin de surnaturel, de mystère, de révélation, de « religion » proprement dite, est aussi immortel que Dieu lui-même, qui l'y a imprimé; et à l'ouvrage très superficiel de M. Bargy *(La Religion dans la société aux Etats-Unis)* qui ne connaît son sujet que par les livres et ne s'est pas rendu compte de ce qui se passe dans l'âme du peuple et dans les couches profondes de la société [1], la *Revue Chrétienne* (protestante) [2] oppose très justement un certain nombre de phénomènes qui établissent que, même aux Etats-Unis, la religion même protestante n'est point simple affaire de morale ou encore simple agence en vue de la réalisation des problèmes économiques et sociaux et que même les Américains, tout Américains qu'ils sont, n'en restent pas moins hommes et que précisément, plus on exaltera leur esprit pratique, plus on fera frappante et décisive la preuve que le besoin de religion est au fond même, et au fond le plus indestructible, du cœur humain, puisque des gens si pratiques, si affairés, matériellement si heureux en ce monde, restent encore et malgré tout tourmentés d'un insatiable appétit de merveilleux et de surnaturel. Mais, est-ce que tous leurs journaux n'ont pas de longues colonnes d'annonces d'occultistes, de clairvoyants, de tireuses de cartes, de palmistes, etc., etc.? Et ces cas d'emballements, si fréquents aux Etats-Unis, pour quelque Christ réincarné, un Schlatter ou tant d'autres ? Tous ces faux Christs sont des charlatans ou des vauriens, soit : mais leur succès n'en prouve alors que plus fortement la vivacité du sentiment religieux chez un peuple qui se laisse si aisément exploiter. Pourquoi celle des sectes américaines qui se montre la plus indifférente au dogme, l'unitarisme, reste-t-elle stationnaire, tandis que le catholicisme et l'épiscopalisme gagnent si rapidement ? Pourquoi le succès si rapide des « scientistes chrétiens, » fondés il y a une dizaine d'années et qui prétendent aujourd'hui compter un million de fidèles? Pourquoi tant de tempêtes autour des conférences du fameux Robert Ingersoll, qui parcourut l'Amérique en prêchant l'abolition de tout dogme et l'établissement d'une morale indépendante? et pourquoi, après son échec et sa mort, en 1899, aucun de ceux qui pensent comme lui n'a-t-il osé continuer son dessein et reprendre l'offensive? Pourquoi les « Sociétés de culture morale » languissent-elles, et pourquoi le docteur Adler, de New-York, qui en est l'homme le plus en vue, n'a-t-il rien imaginé de mieux, pour les vivifier, que d'annoncer l'an dernier son intention de composer une liturgie détaillée et complète en vue des fêtes, réunions et cérémonies diverses (adolescence, mariage, mort), sur le type des Eglises établies? Et l'on a certainement raison de voir en M. Roosevelt le type de l'Américain moderne, de l'Américain qui professe une foi indomptable en la puissance de la volonté humaine et de l'effort humain, mais aussi et surtout de l'Américain qui ne perd jamais de vue que la volonté humaine la plus absolue n'est pas tout et doit s'incliner devant une volonté plus haute, et qui rappelle si gravement à son peuple le grand devoir de la prière et de l'action de grâces, et qui d'ailleurs ne perd pas une occasion de dire le peu de cas qu'il fait de ceux qui ne croient pas en Dieu [1].

XI. — C'est en Amérique moins que partout ailleurs qu'il faudra chercher ce phénomène d'une religion vidée d'éléments dogmatiques; et la *Revue Chrétienne* est certainement plus à son aise pour prendre la défense du protestantisme américain qu'elle ne pourra l'être, je suppose, vis-à-vis du livre posthume d'un homme qui fut l'un de ses principaux collaborateurs et d'ailleurs l'un des grands noms de la théologie protestante française de nos jours : *Les Religions d'autorité et la Religion de l'esprit,* par Auguste Sabatier († 1901, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris), Paris, Fischbacher, 1904. Qu'est-ce que c'est que cette « religion » que l'on oppose aux « religions »? On prend, l'une après l'autre, toutes les « religions, » au pluriel; on les vide de leur contenu positif; et le néant qui reste, on le baptise du nom de « religion, » au singulier. Par où il apparaît que cette « religion, » au singulier, ne peut être que radicalement le contraire des « religions, » au pluriel, et ne peut donc progresser qu'à mesure que les autres se retirent et disparaissent. Et l'on appelle cela « la religion de l'esprit, » par opposition aux « religions d'autorité. »

Ce que l'on baptise ainsi « religion, » n'a rien à voir avec la religion telle qu'on l'a toujours entendue dans les langues humaines; et c'est là « la fâcheuse équivoque » contre laquelle M. Brunetière est parti vigoureusement en guerre. *(Revue des Deux Mondes,* 15 novembre 1903). Il serait beaucoup plus loyal d'abandonner ce mot « reli-

[1] Voir ce que nous avons reproduit, en 1903, p. 501, de son ridicule jugement sur le catholicisme en Amérique.

[2] Voir encore *La situation religieuse aux Etats-Unis,* par le P. Joseph *(Etudes franciscaines,* octobre 1903).

[1] Voir, dans son dernier et très beau livre, *L'Idéal américain* (in-12, 3 f. 50, Paris, Colin, 1904), le chapitre intitulé : *L'Evolution sociale.*

gion » à ceux qui ne tâchent pas à en détourner le sens, et d'opposer à ces « religions d'autorité », dont on ne veut pas, « *l'irréligion de l'avenir* » que prophétisa le philosophe Guyau. — Il n'y a pas de « religion de l'esprit, » à moins que ce ne soit un nom dont vous masquiez l'idolâtrie du Moi. — Et toutes les religions sont « d'autorité » parce que 1° *il n'y a pas de religion personnelle*: on ne peut pas plus être seul de sa religion que de sa famille ou de sa patrie. Il n'y a jamais eu de religion qui ne fût un rassemblement ou un groupement d'êtres humains autour de la même croyance. Faire de la religion une chose personnelle, ce serait du même coup en nier le caractère surnaturel, révélé; or 2° *il n'y a pas de religion naturelle*, il n'y a de religion que du surnaturel. Les vérités que toute religion nous propose sont « impersonnelles » parce qu'elles ne viennent pas de nous. Toute religion, toutes les religions affirment « qu'il y a dans le monde plus de choses que notre philosophie n'en saurait atteindre » et qu'une partie de ces choses leur a été « révélée. » C'est même là ce qui distingue expressément une religion d'une philosophie; et la philosophie de Platon peut être très supérieure à la religion du Cafre, mais cela n'empêche que ce ne soit qu'une philosophie. — Mais 3° de ce qu'il n'y a pas de religion naturelle, ni de religion personnelle, une conséquence en résulte, qui est qu'*on ne saurait se représenter* et qu'en fait *on n'a jamais vu*, dans l'histoire, *de religion sans autorité*, puisque premièrement, si la religion est chose collective, on ne saurait la concevoir sans une autorité qui soit investie du droit, et du pouvoir, de réduire à l'unité les opinions dissidentes, — et puisque deuxièmement, si l'on ne sache pas de religion qui ne soit une affirmation du surnaturel, cela veut dire qu'il ne saurait y avoir de religion sans une autorité, sans un livre, ou une Eglise, ou un homme, auquel il appartienne de maintenir, de préciser, ou de développer cette affirmation.

Et c'est là une vérité qu'il ne fût jamais venu en pensée ni à Luther, ni à Calvin, ni à Zwingle, ni à personne, de nier, jusqu'au jour où, devant les ruines accumulées par la critique, des gens comme Scherer ou Auguste Sabatier, s'apercevant que la morale n'était rien si elle n'était religieuse et préoccupés de la sauver du désastre des religions, n'en ont trouvé d'autre moyen que de se faire de l'équivoque une espèce de dogme, ou à tout le moins une méthode, en conservant du nom de religion ce qu'ils ont cru qu'on en pouvait garder sans en retenir la chose [1].

Mais la logique et l'histoire nous apprennent qu'en ce cas on n'en garde rien. Leur religion c'est un dogme et c'est une autorité, et, quand elle ne sera plus ni une autorité, ni un dogme, elle ne sera plus une religion. Il faut choisir! Il ne faut pas vous servir du mot de *religion* comme d'un moyen d'attirer à vous, je veux dire à vos doctrines, des âmes simples qui en auraient l'horreur, si vous les leur présentiez telles qu'elles sont. Il ne faut pas répéter avec le vicaire savoyard : « Si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. » — Il ne faut pas le répéter, parce que cela ne veut rien dire ! Il ne faut pas, quand on a nié l'autorité de l'Eglise, de toute Eglise, la valeur objective du dogme, l'authenticité des Evangiles, et la divinité de Jésus-Christ, il ne faut pas venir nous dire que « *l'expérience chrétienne* est pour toutes les consciences qui l'ont faite quelque chose de moralement très clair, de fortement déterminé, que chacune d'elles retrouve non seulement en soi, mais encore dans toutes les consciences éveillées à la même vie, dans la vie intime *de tous les chrétiens*, grands ou petits, illustres ou obscurs, dans tous les âges, *dans l'âme collective de la chrétienté tout entière*. » — Il ne faut pas nous le dire, parce que cela n'est pas vrai. Un chrétien n'est pas un homme qui juge Jésus plus grand que Socrate, ou qui préfère les *Evangiles* au *Coran*, les Pères de l'Eglise aux érotiques latins, les *Sermons* de Bourdaloue aux romans de Zola. S'il est vrai que beaucoup de gens inclineraient de nos jours à le croire, il faut les avertir qu'ils se trompent. Il faut leur répéter que la *religion* n'a jamais consisté, ne consistera jamais à enguirlander ses négations de fleurs de rhétorique, à prier sur les acropoles, ou à pousser des soupirs éloquents vers la *catégorie de l'idéal*. Il faut les éveiller d'une complaisance qui ressemble à de la torpeur. Et si l'on ne réussit pas tout de suite à les convaincre, on aura toujours fait quelque chose pour la vérité, pour le bon sens, et pour la clarté de la langue, en dénonçant la plus fâcheuse, la plus dangereuse, et la plus odieuse équivoque.

[1] Equivoque dont beaucoup de pasteurs, *et même quelques prêtres*, dit M. Brunetière, se servent aujourd'hui « comme d'un voile pour se dissimuler à eux-mêmes l'indécision ou le flottement de leur pensée. »

XII. — M. G. Bonet-Maury, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, écrit (*Revue Historique*, nov.-déc. 1903) une page intéressante de l'Histoire des moines en notre pays : *Saint Colomban et la fondation des monastères irlandais en Brie au VII*ᵉ *siècle*. Saint Colomban, né vers 542, † 615 à Bobbio, était originaire de cette admirable Erin qui fut au temps de l'invasion le refuge providentiel de la civilisation britanno-romaine et envoya au VIᵉ siècle des essaims de missionnaires du Nord au Sud de l'Europe, d'Islande en Lombardie, à travers la Gaule et les confins de l'Allemanie [1]. Sa vocation

[1] M. Bonet-Maury, on le sent, serait très heureux de pouvoir dire que les églises d'Irlande n'étaient point organisées sur le type épiscopal; et parmi les caractères qui distinguaient l'église irlandaise de l'église gallo-romaine et de l'église anglo-saxonne, il relève complaisamment « le *cachet monastique* » : — « En Irlande, dit-il, nulle centralisation des églises autour de telle ou telle métropole. L'autorité y appartenait aux abbés qui, indépendants les uns des autres, gouvernaient chacun son monastère et ses annexes, à l'instar d'un chef de clan. » — Puis, il est bien forcé d'ajouter :

« Il y avait bien des *évêques* pour accomplir certains actes ou sacrements, tels que la confirmation, l'ordination, mais c'étaient de *simples moines*, et, comme tels, ils étaient subordonnés à l'abbé, qui seul exerçait la juridiction sur les moines et tenanciers du couvent. »

La hiérarchie était organisée en Irlande comme partout ; seulement, tout le clergé étant monastique, nécessairement les évêques étaient des « moines, » fort heureux sans doute de redevenir « simples moines » quand l'exercice de leur juridiction épiscopale n'était pas en cause, tout comme aujourd'hui encore, et particulièrement dans les pays de missions, on voit des évêques, pris dans le sein des ordres religieux à qui est

apostolique s'éveille à seize ans; il passe une quinzaine d'années de noviciat et d'études au couvent de Bangor (les saints n'ont jamais été des gens pressés) et part (vers 582) pour l'Armorique où, depuis le début du vᵉ siècle, une foule de Bretons conduits par leurs prêtres allaient s'établir plutôt que de subir le joug des Anglo-Saxons. Mais l'Armorique, c'était encore pour lui terre de compatriotes ; et c'est à des étrangers que la Providence l'envoyait.

Il passe dans la Gaule franque, alors déchirée de guerres civiles et en proie à une recrudescence de paganisme et de toutes sortes de superstitions, et se fixe en Burgondie, dans une région boisée entre les sources de la Meuse, de la Moselle et de la Saône, aux confins de l'Austrasie. Le roi Gontran lui donne un castellum romain en ruines, à Anegray, et c'est là qu'il établit son premier monastère (584), puis coup sur coup, et dans la même région, deux nouvelles fondations, Luxeuil (585) et Fontaine (586). Luxeuil, grâce à sa situation, acquit bientôt la prépondérance ; mais Colomban, suivant la coutume des Scots, demeura le seul abbé des trois monastères, peuplés d'environ 220 à 230 moines.

Mais la vie de saint Colomban a été écrite de main de maître par Ozanam et Montalembert. On y lira le détail de ses fondations et de celles de ses principaux disciples (Eustase, Gall, Audoënus ou Ouen, Elie) en France, en Allemanie, en Lombardie : filiales de Luxeuil (dans les diocèses de Besançon, de Reims, de Trèves, d'Amiens, de Meaux, de Rouen), couvents de Lure, d'Orbais, de Bobbio, de Saint-Gall, de Jumièges.

M. Bonet-Maury se borne au seul diocèse de Meaux, et nous éclaire par le menu sur les origines des quatre ou cinq couvents ou ermitages fondés en Brie par Colomban ou par ses disciples Adon et Dadon (ou Audoënus, Ouen), sainte Fare et saint Faron, saint Fiacre et saint Fursy : Faremoutier en 627, Jouarre en 630, Rebais en 636[1] (appelé en tudesque mérovingien, *Rehbach*, le ruisseau du daim), Sainte-Croix de Meaux en 680, enfin les deux ermitages (plus tard prieurés conventuels) de Saint-Fiacre et de Lagny *(Latiniacum)*, fondés par deux Irlandais, le premier par saint Fiacre (de souche royale irlandaise probablement) † 670, le second par saint Fursy (vers 645-650) qui alla fonder ensuite un nouveau monastère et mourir à Péronne (vers 650), sur les terres du maire du palais Hercinoald.

Tous ces monastères ont été célèbres, dans la suite, à des degrés divers, par leurs écoles ou les manuscrits de leurs bibliothèques, et la règle de saint Benoît s'y est peu à peu substituée à la règle de saint Colomban. (Sur les caractères respectifs des deux règles et les raisons qui ont assuré la prééminence de l'une, voir un bon chapitre dans le *Saint Ouen* de M. Vacandard). A l'origine, ce furent des instituts nécessaires de défrichement ; la Brie, le *Saltus Brigensis*, comme tant d'autres régions, s'était laissé envahir, à la suite des invasions, par les forêts. Ce fut l'office, le service inoubliable des moines de ramener vers les champs la population, que la peur des barbares avait poussée dans les villes fortes. Autour de leurs ermitages et de leurs couvents, dans les clairières, se sont formées des colonies agricoles qui sont devenues ensuite des villages, des villes. Une des choses qui ont le plus vivement frappé l'imagination populaire dans la vie de saint Fiacre et de saint Fursy, c'est leur don de découvrir les sources et d'amener, avec l'eau, la fertilité. C'étaient deux « sourciers. » Saint Fursy n'avait qu'à planter son bâton de pèlerin quelque part pour y faire jaillir une fontaine[1]. La fontaine Saint-Fiacre naquit d'une prière du serviteur de Dieu mourant de soif ; et ses mérites horticoles lui ont valu, avec la couronne du ciel, un culte toujours populaire dans le diocèse de Meaux dont il est le patron, et la reconnaissance fleurie de la paisible corporation qui s'attache à perpétuer l'art qui lui fut cher.

XIII. — M. Bonet-Maury revient encore sur la question de la religion de Renée de France, duchesse de Ferrare, fille du roi Louis XII comme nos lecteurs se souviennent, mariée à Hercule d'Este duc de Ferrare, † 1575. Un érudit italien, M. Barthélemi Fontana, en trois gros volumes (publiés successivement en 1889, 1893, 1899 : *Renata di Francia, duchessa di Ferrara*, Roma, Forzani), a pris la défense de la duchesse et pense établir qu'elle n'a jamais fait profession de foi calviniste. M. Bonet-Maury croit le contraire.

On peut tenir qu'elle n'a jamais souscrit de profession de foi calviniste. Mais, sauf la formule positive d'apostasie, il semble bien qu'elle ait fait tout le reste, tout ce qu'il fallait pour être taxée d'hérésie. Et M. Fontana n'a-t-il pas conscience des côtés faibles de son argumentation quand il s'oublie, pour la corroborer, à écrire des phrases comme celle-ci : « Elle ne fut pas hérétique, si ce terme conserve son sens de schisme. Et elle ne le

confiée la mission, concilier très heureusement l'exercice de leur épiscopat et l'obéissance aux supérieurs dans les points prévus par la règle.

[1] Fondé, à 12 kilomètres de Jouarre, au sud-est du *Saltus Joranus*, par saint Ouen, qui partit pour Rouen la même année, désignant aux suffrages de ses moines Agilus, fils d'un leude de Childebert II. — Agilus aimait à se retirer dans un frais vallon, près d'une source exquise, à un kilomètre et demi de Rebais : c'est autour de cet ermitage que s'est bâti le riant hameau de Saint-Ayl.

Faremoutier était encore recherché au xvIIᵉ siècle pour l'éducation des jeunes filles nobles : voir le bel éloge qu'en trace Bossuet dans l'*Oraison funèbre de la princesse Palatine :* « Dans la solitude de Sainte-Fare, dans cette sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, etc. »

Faremoutier et Jouarre étaient des monastères doubles, une aile pour les hommes, une aile pour les femmes, l'église commune.

[1] La fontaine qui décore encore aujourd'hui la place de l'église Saint-Pierre à Lagny, passe pour avoir été découverte par saint Fursy.

fut pas, parce qu'elle ne savait pas haïr et que la haine est le caractère des sectes ! »

La duchesse essayait de sauvegarder les apparences ; elle était en bonnes relations avec son beau-frère le cardinal Hippolyte d'Este ; elle correspondait avec le pape et les cardinaux ; elle avait un aumônier à qui elle se confessait, et donnait de larges aumônes aux religieux et aux églises ; elle recevait à Ferrare deux des premiers Jésuites, le P. Jay et le P. Rodriguez. Il est vrai que, si saint Ignace, alors à Venise, les lui dépêchait, c'est parce qu'on la savait en effet chancelante ou suspecte dans sa foi.

Car elle avait reçu aussi à Ferrare Calvin exilé de France et n'ayant pas encore trouvé sa proie à Genève ; elle le vit entre le 23 mars et le 14 avril 1536 ; elle resta en correspondance avec lui ; elle accepta la dédicace de la Bible italienne d'Antonio Bruccioli ; elle avait un médecin luthérien ; elle donnait asile chez elle à des protestants français ou autres persécutés ; elle intercédait pour les hérétiques poursuivis par l'Inquisition en Italie (par exemple Fannino de Faenza et Dominique Giorgio, le Sicilien)...

Finalement, son époux, le duc Hercule, prince très zélé pour l'Eglise, ouvre les yeux à l'évidence, constate que depuis douze ans elle n'entend plus la messe, et écrit au roi de France Henri II une lettre (27 mars 1554) où il avoue à son grand déplaisir que sa femme est atteinte de cette tache de l'hérésie et lui demande son concours pour la ramener au giron de l'Eglise. Henri II envoie Oriz, inquisiteur de renom, pour « purger la princesse, issue du plus pur sang de la famille royale de France, de cette peste luthérienne. » La duchesse restant rebelle aux exhortations, le duc recourt aux moyens violents, lui enlève ses filles, les enferme dans un couvent et lui fait faire son procès par l'inquisiteur français, assisté de deux évêques et d'un inquisiteur de Ferrare.

Renée, convaincue 1º de professer l'hérésie luthérienne, 2º de refuser d'entendre la messe, 3º de nier l'efficace du sacrement, 4º de haïr la confession, 5º de ne pas vouloir communier, est condamnée à la réclusion. Le duc la relègue dans un vieux château, et Oriz repart (7 septembre) [1]. Après quinze jours de réclusion, elle consent enfin à se confesser et à communier, et on la laisse revenir à Ferrare.

Elle était restée ferme cependant dans son attachement à la Réforme. L'année suivante, un inculpé qui était de ses familiers, poursuivi par l'inquisiteur de Milan, déclare qu'il a assisté plusieurs fois à la sainte Cène célébrée dans la chambre de la duchesse Renée, en présence de ses deux filles, et expose les doctrines professées par les assistants : « Les saints n'intercèdent pas pour nous ; — il ne faut pas prier pour les morts, car il n'y a point de purgatoire ; — nos œuvres ne sont pas méritoires, il n'y a d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ ; — les indulgences du pape ne profitent ni aux vivants ni aux morts ; — il ne faut pas entendre la messe, qui est pure idolâtrie. »

Mais, cauteleuse toujours et politique, elle tâchait à ne se brouiller avec personne ; et, tout en continuant à correspondre avec Calvin qui lui reproche assez durement son reniement, tout en recevant la visite de Galéas Caracciolo, seigneur napolitain calviniste réfugié à Genève, elle ne néglige pas l'amitié des cardinaux et échange des lettres courtoises avec le terrible Paul IV (Caraffa) qui lui envoie même sa bénédiction apostolique. Après la mort du duc Hercule, elle revient en France (1560), à Montargis, met son souci, comme elle avait fait à Ferrare, à se donner des airs de neutralité, non sans témoigner de préférence sa sollicitude aux vaincus, les huguenots. Elle échappe ainsi à la Saint-Barthélemy, où personne ne songe à lui demander l'abjuration que dut prononcer le roi de Navarre (elle était à Paris pourtant ce jour-là). Elle se réserve d'être franche après sa mort, dans son testament, où elle demande à être enterrée sans les cérémonies du culte romain, y faisant d'ailleurs profession de sentiments si peu catholiques que l'envoyé du duc de Ferrare en France, dès qu'il en eut connaissance, proposa à son maître de le faire casser comme émanant d'une hérétique, suivant la jurisprudence qui alors avait cours en Italie.

XIV. — Avec Rabelais nous ne sortons pas du XVIe siècle, ni même de la compagnie de ces duchesses ou princesses calvinisantes qui se reposaient de la théologie dans la lecture ou la pratique de l'*Heptaméron*. Apprenons donc qu'il s'est fondé récemment à Paris, sur l'initiative de M. Abel Lefranc (l'historien de la jeunesse de Calvin), une *Société des études rabelaisiennes*, qui a pour but l'étude de Rabelais et de son temps, ainsi que la publication de documents et de travaux relatifs à Rabelais et à son époque. Des sociétés analogues existaient déjà à l'étranger, en Allemagne pour Gœthe, en Italie pour Dante, en Angleterre pour Chaucer, Shakespeare, Shelley, etc. Chez nous la *Société des études rabelaisiennes* est la première de ce genre qui se fonde. Elle compte 260 membres (dont un tiers à l'étranger). Vous verrez qu'elle sera tout à fait à l'abri des foudres de la loi du 1er juillet 1901. Elle a déjà commencé ses travaux, tenu plusieurs séances à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, et un organe périodique, la *Revue des études rabelaisiennes*, Paris, H. Champion [1].

[1] Ce départ précipité surprend. M. Fontana, pour l'expliquer, suppose un coup de théâtre : la duchesse aurait exhibé tout à coup à ses juges un Bref du pape Paul III qu'elle gardait secrètement et en vertu duquel quiconque la molesterait, elle ou un membre de sa maison, pour cause d'hérésie, *in causis fidei tantum*, encourrait l'excommunication. L'inquisiteur, épouvanté, aurait renoncé à poursuivre et serait reparti brusquement, répandant le bruit qu'il avait ramené la brebis égarée.

[1] Demander renseignements à M. Abel Lefranc, président de la Société, au Collège de France, — ou à

XV. — Les bonnes études économiques sur l'Algérie abondent ; celles que M. Jean d'Etiau donne à la *Quinzaine* (15 nov., 1er et 15 décembre 1903), écrites avec la compétence d'un homme qui a habité longtemps le pays, se distinguent de tant d'autres par la netteté avec laquelle elles posent la question morale, c'est-à-dire la question religieuse.

Entre nous et les Arabes, dit-il dès le début, il y a quinze siècles de christianisme :

Il faut avoir vécu en pays infidèle pour juger de la transformation opérée par le baptême sur la nature humaine. Alors même qu'il n'est suivi d'aucune pratique religieuse, que la volonté du baptisé reste rebelle à l'enseignement divin, le chrétien n'en est pas moins relevé et comme purifié. Lutte contre les passions, éveil de la conscience, disposition à la pitié (ni le mot ni la chose n'existent chez les Arabes), tout cela rayonne sur la société civile entière. Pourquoi ne pas reconnaître que cette civilisation dont nous sommes si fiers, ce prodigieux essor de l'esprit humain, cette étude patiente des forces de la nature d'où découlent tant de merveilleuses découvertes, n'existent que chez les peuples chrétiens et coïncident avec l'affaiblissement de la partie animale de nous-mêmes au profit de la partie intellectuelle ?

Entre eux et nous, il y a surtout le Coran. Rien ne déforme une conscience comme le Coran. Le Coran ne sait rien de nos idées morales de bien et de mal, de droit et d'injustice [1], de respect et de pudeur, de bonté et de piété. Le Coran ne connaît qu'un sentiment : celui de la force. Il n'y a que la force au monde qui vaille quelque chose et mérite respect. Les Arabes nous méprisent parce qu'ils nous voient laisser leurs méfaits impunis ; toutes nos avances sont pour eux des symptômes de faiblesse. Ils ne comprennent rien à notre respect de l'accusé et des droits de la défense : beaucoup plus simple et plus expéditive était la justice militaire, qu'eux-mêmes regrettent unanimement [2]. En 1871, un officier, chargé de punir un douar de quelque massacre particulièrement atroce, voyant qu'il lui était impossible de démêler la vérité, fit mettre son escorte en ligne et cria aux accusés : « *Sauve qui peut ! Allah reconnaîtra les siens !* » A peine avaient-ils fait quelques pas, qu'il commanda : « Feu ! » Les Arabes ont gardé sa mémoire en admiration et ne manquent jamais, quand ils racontent ce fait, d'ajouter d'une voix profonde : « Celui-là était vraiment fort, il était digne de nous commander ! »

On dit qu'ils sont paresseux ; et nul Européen ne soupçonne jusqu'à quel point c'est vrai. Ce n'est pas certes le travail qui leur manque, car la main-d'œuvre est rare en Algérie, et il y a du travail toute l'année pour qui en veut. Mais ici encore nous nous heurtons à leur préjugé de la force : le travail est pour eux signe de faiblesse. Un homme qui vaut quelque chose ne doit pas avoir besoin de peiner pour vivre. Aussi vous ne trouverez chez eux personne qui s'astreigne à un travail régulier, pas un de ces corps de métier, pas une de ces mille industries qui font vivre leur homme. Offrez-leur de l'ouvrage, ils vous répondront, avec la même nonchalance irritante, quel que soit leur dénûment, qu'il fait trop chaud, qu'il pleut, que le chantier est trop éloigné, qu'ils sont malades, qu'ils ont leurs femmes et leurs chèvres à garder, que s'ils travaillaient, il leur faudrait manger davantage, ce qui serait d'une mauvaise économie ! Et vous avez ainsi, à nos portes, ce phénomène incroyable d'un peuple entouré de nations civilisées qui en plein xxe siècle entreprend de vivre sans travailler et qui y réussit [1] !

Ils se moquent des répressions de nos tribu-

M. Jacques Boulenger, secrétaire, 26, rue Cambacérès, Paris. — La *Revue* est trimestrielle ; abonnement annuel, 10 fr.

[1] « J'ai confondu, dit M. d'Etiau, un garde indigène, vivant depuis trente ans avec des Européens, en lui disant d'apprendre à son fils, âgé de quatorze ans et déjà vaurien parfait, *la distinction du bien et du mal.* Il m'avoua qu'il n'avait jamais songé à causer de quoi que ce fût de semblable avec l'enfant. — En revanche, il pose pour le marabout, se prosterne trois fois par jour, ne supporte pas une éclaboussure de vin sur son burnous, et professe une telle horreur pour le cochon que je l'ai vu refuser de tuer un dindon sous prétexte que la touffe de poil de sa poitrine lui donnait un faux air de porc ! »

[2] De 1875 à 1897 il a été incendié, en Algérie, 900,000 hectares de forêts, soit la moitié de la superficie totale. — De 1873 à 1897, la moyenne des incendies par an a été de 55,000 hectares (contre 20,000 avant 1873, du temps du régime militaire).

La raison en est que le régime militaire appliquait la *responsabilité collective.* C'est notre législation *individualiste* et romaine qui nous a habitués à voir une injustice dans l'imputation à la collectivité des fautes d'un seul. Les Arabes acceptaient très bien la responsabilité collective quand on la leur appliquait ; et depuis qu'on l'a supprimée, les crimes restent impunis, la police ne découvre jamais le coupable.

Ainsi, le péché mignon des Arabes, c'est l'incendie. De juin à novembre, le feu est le cauchemar de quiconque possède fourrages, forêt ou récoltes. Pour un oui, pour un non, vous brûlez, pour une observation, pour une créance réclamée, pour un garde mal vu des indigènes, pour un voleur dénoncé. — Tandis que, s'il était entendu que les dégâts de tout incendie seront payés par le douar entier quand le coupable n'est pas découvert, il n'y aurait pas de sinistres en Algérie. Car il ne faut pas avoir habité le pays pour croire que les forêts s'allument spontanément : le feu « se lève » toujours dans la même saison, quand la moisson des indigènes est terminée, et toujours à la même heure, vers dix heures, quand la brise commence et qu'on sait où elle portera les flammes. — Et puis, si les Arabes sont les plus habiles des incendiaires, ils sont aussi des pompiers sans rivaux, et quand des kilomètres de forêts brûlent, c'est qu'ils ont refusé de les éteindre ou se sont amusés. Le jour où ils auront un intérêt majeur (la perspective d'une amende collective) à défendre les forêts, celles-ci ne brûleront plus ou ne brûleront que dans des proportions insignifiantes.

Mais on nous cite un administrateur français qui, voyant brûler les forêts, se contentait de murmurer cyniquement : « Allons, les colons vont encore g...er ! »

[1] *Là où entre la charrue, entre la honte,* dit le Coran. — Ce qui n'empêche pas nos modernes historiens, quand ils arrivent à l'expulsion des Maures d'Espagne sous Philippe III, en 1609, de flétrir à qui mieux mieux l'ineptie du gouvernement espagnol, qui se serait ainsi privé de ses meilleurs agriculteurs ! A voir cependant l'état agricole des pays où dominent les musulmans, et non pas seulement en Algérie, mais jusqu'aux portes de l'Inde et dans les régions si fertiles jadis de la Susiane, on a peine à croire à l'excellence de leurs capacités agricoles ! (Notez que, quand Philippe III les expulsa, ils venaient de prendre les armes contre l'Espagne et que d'ailleurs leur déportation en masse fut déconseillée par le pape Paul V).

naux, qui leur sont parfaitement indifférentes. Que voulez-vous que leur fasse la prison? Ce n'est pas une punition matérielle : manger du pain sans travailler leur est un plaisir pur. Encore moins une punition morale, le sentiment de l'honneur étant pour eux lettre morte et le Coran d'ailleurs exaltant la rapine comme signe d'habileté et de force. Aussi y aurait-il lieu de modifier à leur usage l'échelle des peines et d'imiter ici les Anglais qui à Shanghaï ont bien établi un tribunal d'Européens pour juger les affaires indigènes : mais le tribunal décide seulement de la culpabilité et laisse aux juges chinois le soin d'appliquer les peines, parce que seul un Chinois sait ce qui punit un Chinois.

Nous leur garantissons la liberté de conscience. Mais la liberté de conscience ne peut jamais être l'irrépression de crimes contre le droit naturel. Or, en promettant de respecter le statut personnel des indigènes, nous nous sommes engagés, comme l'avouait le Procureur d'Alger à la Commission sénatoriale de 1891, à sanctionner de vrais crimes, par exemple, *le droit de djabu*, ou la faculté pour le père ou pour le plus proche parent d'une jeune fille de vendre celle-ci sans son consentement, c'est-à-dire l'esclavage aggravé de viol. Et puis, la liberté de conscience ne saurait impliquer non plus la *protection* accordée à un culte qui est nécessairement l'ennemi de notre civilisation. — L'Eglise, elle, demande sa liberté d'action ; mais jamais on ne la lui a laissée, pas plus sous l'Empire que maintenant. Ce qu'elle pourrait entreprendre cependant si on lui *permettait* de s'occuper des indigènes, on l'a vu par ce qu'a réalisé le cardinal Lavigerie, en dépit de l'opposition qu'il a rencontrée : Dieu sait le nombre d'orphelins qui meurent de faim dans les tribus et dont les parents éloignés seraient si heureux de se débarrasser! Après tout, les naufrageurs des côtes de Bretagne et les Normands étaient d'aussi effrontés pillards que les Arabes, et l'Eglise en est venue à bout! Et sans remonter si loin, les Maltais que nous coudoyons en Algérie, ne sont que des Arabes christianisés, comme l'indique leur langue : ils sont très pieux, travailleurs, intelligents et honnêtes [1].

XVI. — « Grattez le Russe, vous trouverez le Cosaque, » dit un proverbe qui doit être d'origine allemande. Grattez le civilisé, vous trouverez souvent un sauvage. « Chacun porte en son cœur un cochon qui sommeille, » disait le poète ; et là où le christianisme n'agit pas, le païen reparaît bien vite. L'Arabe ne connaît ni famille, ni pitié, ni sentiments désintéressés ; et l'on trouve malheureusement des Européens qui arabisent en ceci. Seulement, chez l'Arabe, c'est la règle, tandis que chez nous c'est l'exception, mais qui n'est pas moins tristement révélatrice des bas-fonds du cœur humain.

Ecoutez plutôt quelques-uns des traits relevés par M. Paul Delay *(Les œuvres de préservation et de réhabilitation, Correspondant,* 25 nov. et 10 déc. 1903). Allez à l'hôpital des *Enfants-Assistés*, à Paris : là se trouvait autrefois le fameux tour où l'on déposait les enfants abandonnés ; le tour a été supprimé, mais le service d'abandon fonctionne toujours, et vous y entendez des propos comme ceux-ci : — « Il est trop difforme, dit l'une de ces malheureuses qui apporte un bébé bossu, je ne pourrais pas le regarder sans rire. » — « Moi, dit une autre, je l'aurais bien élevé, mais mon ami n'en veut pas. »

Et quand on leur annonce qu'elles ne verront plus jamais leur enfant, qu'elles ne sauront même pas où il est, que tout ce qu'on leur dira quand elles demanderont de ses nouvelles, ce sera s'il vit ou s'il est mort, rien de plus [1], le plus grand nombre ne sourcille même pas. Une femme vient abandonner une fillette de douze ans sous prétexte qu'elle est méchante : « Maman, maman, embrasse-moi ! » s'écrie l'enfant au moment de la séparation ; et la mère, debout, sans broncher : « Ce n'est pas la peine ! »

[1] Que dire de ces hommes d'Etat qui s'ingénient au contraire à favoriser le développement du culte musulman, fondent des comités pour l'érection d'une mosquée à Paris, invitent la France à se frapper la poitrine sur sa négligence à prendre en main les intérêts du mahométisme. Témoin M. Franck-Chauveau au Sénat :

« En ce qui concerne le culte musulman, nous aurons à nous demander si nous remplissons suffisamment nos engagements. Les indigènes sont obligés de réparer à leurs frais les mosquées dont nous avons pris la dotation (?). Le personnel sacerdotal (!!!) n'est pas payé... »

Ou le préfet d'Alger, M. Rostaing, qui dit à un *pèlerinage* en partance pour la Mecque :

« J'ai tenu à venir vous saluer au nom de la République française. Par ses soins, par sa générosité, votre voyage vous sera grandement facilité... C'est à sa sollicitude et à sa générosité que vous devez d'entreprendre ce *pèlerinage* et d'accomplir la pratique religieuse qui vous est chère... Au sommet du navire qui vous emporte flotte le drapeau tricolore, à son ombre vous pourrez faire flotter votre drapeau vert : les deux drapeaux réunis protègeront votre foi. »

Et M. Waldeck-Rousseau, dont la *Revue Bleue* exaltait naguère (28 nov. 1903) les idées coloniales :

« Sans nous leurrer de l'espoir d'amener les indigènes à une assimilation impossible, nous devons nous appliquer à les faire entrer dans la voie du progrès, *dans la direction, dans la logique de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs traditions (!)* et les porter, — c'est la définition la plus saisissante que je puisse trouver, — à évoluer, eux-mêmes, *non pas dans notre civilisation, mais dans la leur.*

«... Nous devons donner aux indigènes la sensation que notre administration s'occupe d'eux *non pas pour atteindre en eux ce qu'il y a d'inviolable*, ce qu'il y a peut-être même d'*incompressible*, mais pour les amener à un état meilleur dans la direction qu'ils doivent suivre. »

[1] On a proposé déjà d'adoucir cette règle absolue du silence gardé par l'Assistance publique vis-à-vis des parents. Tous les parents ne sont pas dénaturés, et il arrive quelquefois que c'est vraiment poussée par la nécessité qu'une femme vient déposer son enfant au 74 de la rue Denfert-Rochereau. A celles-là au moins, on pourrait donner pendant quelques années des nouvelles des pauvres abandonnés, leur permettre même d'aller les embrasser, quelquefois : ce serait les aider à reprendre courage, empêcher le lien maternel de se rompre tout à fait, les amener peut-être, si leur situation s'améliorait, à reprendre leurs enfants. (Ce système se pratique à Lyon).

Un jour, deux bourgeois, un homme et sa femme, viennent expliquer tranquillement qu'ils ont eu leur petit garçon très tard, alors qu'on n'y comptait plus. Maintenant ils se retirent du commerce et veulent prendre « du bon temps » : l'enfant les gênerait, il a six ans! et ils l' « abandonnent » !

La surveillante préposée aux « réceptions » n'a d'ailleurs aucune observation à faire, elle prend les renseignements qu'on veut bien lui donner, et l'Assistance publique compte un pupille de plus : chaque jour c'est une moyenne de quinze à vingt abandonnés qui viennent accroître cette lamentable famille de quarante mille enfants.

M. Bonjean, qui a été juge d'instruction, raconte qu'un jour on lui amena, sous l'inculpation de vagabondage, une fillette d'une *douzaine* d'années, qui voulait bien dire son nom, mais point son adresse. Elle s'était présentée d'elle-même au poste de police, avec des vêtements lacérés, le visage et les bras meurtris. Criminelle ou victime? La mère elle-même donna le mot du problème : par un singulier hasard elle eut à parler au juge pendant l'interrogatoire même, et, à peine entrée, elle se précipite sur l'enfant comme une furie :

> Comment? dit-elle au juge, vous prétendez m'empêcher de corriger ma fille, quand c'est la désobéissance et l'obstination personnifiées ! Comment ! j'ai peiné pour elle pendant douze ans et elle refuse aujourd'hui de me récompenser de mes sacrifices ! Je lui ai déjà trouvé plusieurs amants riches, et toujours elle refuse de leur céder !

Et ceci n'est pas un cas isolé. Ce sont trop souvent les parents eux-mêmes qui, pour tirer bénéfice de leur progéniture, lui conseillent, si c'est un garçon, de voler, si c'est une fille, de se vendre... Il n'est pas un juge d'instruction qui n'ait constaté l'exploitation méthodique de fillettes *au-dessous de sept ans* par leurs parents!

Ce sont des aberrations auxquelles les pauvres sont plus exposés que les riches ; mais les riches ont aussi, même quand il s'agit de leurs enfants, de singuliers aveuglements et des égoïsmes stupéfiants. Les plus hautes situations ne sauvent pas des oublis les plus graves ; et l'on savait, par exemple, que Marie-Louise d'Autriche, impératrice des Français, n'avait pas été meilleure mère qu'épouse dévouée ; mais combien nous en dit long là-dessus une lettre de Mme de Montesquiou, qui nous a été conservée par le cabinet noir et publiée dans le dernier volume de M. Frédéric Masson *(Napoléon et son fils, Correspondant,* 25 nov.) ! Mme de Montesquiou, gouvernante du fils de Napoléon, était une femme d'un rare mérite, d'une piété austère, et, dans sa fonction, du dévouement le plus éclairé [1]. Après l'abdication de Fontainebleau, elle fit de vains efforts pour déterminer Marie-Louise à rejoindre son époux vaincu ; et, songeant que les défaillances de l'épouse présageaient les négligences de la mère, elle prit avec quelques fidèles le chemin de Vienne et y demeura plus d'un an, jusqu'à ce que l'équipée des Cent-Jours décida le gouvernement autrichien à éloigner tous les Français restés auprès de l'enfant. C'est au cours de ce séjour qu'elle écrivit à son mari, qui la pressait de rentrer en France, ces lignes navrantes :

> ... *Si cet enfant avait une mère,* à la bonne heure, je le déposerais entre ses mains et je serais tranquille ; mais ce n'est rien moins que cela ; c'est une personne *plus indifférente à son sort que la dernière étrangère qu'il a à son service,* sans compter que ce qui l'a suivi me suivrait encore si je voulais le quitter, faute de moyens de pouvoir y rester ; tant que j'y suis, elles ont quelqu'un pour les consoler ; moi de moins, elles ne sauraient plus que devenir, et ce serait le pauvre enfant qui en souffrirait... Nous sommes une troupe qui pleurons souvent autour de ce berceau, non pas pour les avantages qu'il a perdus ; car, selon moi, il sera beaucoup plus heureux qu'il ne l'aurait été, mais *c'est ce qui lui manque d'ailleurs et qui est pour tous les autres le premier bien* [1].

XVII. — Une nouvelle énigme historique est en train de défrayer la critique. (T. de Wyzewa, *Revue des Deux Mondes,* 15 nov. 1903). Nous avons raconté l'an dernier (p. 1041-1042) la fin chrétienne et l'abjuration *in extremis* du roi d'Angleterre Charles II, le 15 février 1685. Or, voici qu'il paraît que ce malheureux roi aurait eu

[1] Son mari, grand-chambellan et président du Corps législatif, était fils du marquis de Montesquiou qui avait siégé à la Constituante dans les rangs de la noblesse libérale et conquis la Savoie presque sans coup férir en 1792. — Quelques semaines avant sa nomination à la fonction de gouvernante de l'enfant de France, Mme de Montesquiou, appelée à l'improviste à dîner à la droite de l'empereur, à Trianon, *un vendredi,* n'avait mangé que du pain et du beurre jusqu'au moment où, de la table de service, on lui apporta deux plats maigres. Les assistants s'étaient regardés effarés, et le maitre ne s'était point départi d'un silence inquiétant. Mais, par une de ces contradictions qui abondaient en lui, lui qui reprochait au cardinal Fesch de prêcher l'abstinence à l'impératrice, il conçut dès lors une haute idée du caractère de Mme de Montesquiou et, en recevant son serment, lui recommanda de faire de son élève « un bon chrétien. »

[1] Isolé de toute pensée française, le fils de Napoléon devint purement et simplement un prince autrichien. Il faut écarter ici la légende, tout embellie qu'elle ait été récemment du prestige de la scène et de la poésie (Ed. Rostand, *L'Aiglon*). A l'âge où il arrivait à l'âge d'homme, le fils de Napoléon avait non seulement l'extérieur et le costume, mais les habitudes d'esprit et les sentiments d'un archiduc ou d'un prince médiatisé (on lui avait enlevé jusqu'à son prénom de Napoléon et on ne le connaissait que sous le nom de Charles-François).

Et comment en eût-il été autrement? Comment, dans une partie si inégale, l'éducation n'aurait-elle pas eu le dessus? Les savetiers Simon n'avaient que trop réussi à faire du dauphin de France le sans-culotte Capet ; les courtisans autrichiens, avec un peu plus de pharisaïsme, firent du fils de Napoléon un prince allemand.

Il avait si bien pris les idées de son milieu et jusqu'au culte de la légitimité que, à la nouvelle de la révolution de juillet, il conjura son grand-père de l'envoyer, à la tête d'une armée autrichienne, relever le trône de Charles X !

un fils jésuite. Voici les faits d'abord, et ensuite la double hypothèse possible.

Le 11 avril 1668, un jeune homme, pauvrement vêtu, se présentait au collège des Jésuites du Quirinal et demandait à y être admis comme novice. Il se disait sujet anglais, encore qu'il ne parlât que le français, et s'inscrivit sous le nom de « James de la Cloche, de Jersey. » Mais Oliva, général des Jésuites, découvrit bientôt son identité. C'était un fils naturel de Charles II. Il était né en effet à Jersey, pendant le séjour qu'y fit Charles II en 1646; il avait pour mère « une jeune dame d'une des familles les plus distinguées des trois royaumes. » Trois pièces authentiques, qui sont encore aujourd'hui aux archives du *Gesù*, ne laissaient nul doute sur son origine : 1° un autographe de Christine de Suède, — 2° un autographe de Charles II lui-même, daté de Whitehall, 27 septembre 1665 : le roi y reconnaissait sa paternité et attestait que « James Stuart, qui, par son ordre, avait jusqu'alors vécu en France et dans d'autres pays sous un nom supposé, » venait, à cette date, d'arriver à Londres, « où il aurait à porter le nom de James de la Cloche du Bourg de Jersey, » — et 3° une lettre adressée deux ans après, le 7 février 1667, par Charles II à ce fils qui alors étudiait en Hollande : le roi lui offrait une pension annuelle de 500 livres sterling, à condition qu'il vînt demeurer à Londres mais surtout « qu'il adhérât au culte de son père et au rite anglican. » Le culte dont le roi demandait abjuration à son fils était le calvinisme, où James avait été élevé depuis l'enfance, sans doute sous la garde d'un pasteur huguenot (car de la Cloche était le nom d'une vieille famille de pasteurs de Jersey) : James abjura en effet, cette même année 1667, en juillet, non point à Londres mais à Hambourg, et non point pour l'anglicanisme mais pour le catholicisme, renonçant ainsi à la faveur paternelle et à tous les biens du monde.

C'est au printemps suivant que nous venons de le voir frapper à la porte des Jésuites. Probablement le général des Jésuites aura cru devoir informer Charles II de la démarche de son fils; car, le 3 août 1668, le roi adressait à Oliva une longue lettre (conservée, elle aussi, au *Gesù*). Le roi y parlait de son désir ancien d'embrasser la foi romaine, et comme il ne pouvait prudemment recourir aux services des prêtres catholiques domiciliés en Angleterre, il se réjouissait d'autant plus d'apprendre l'entrée dans les ordres du « jeune cavalier nommé de la Cloche, de Jersey », et demandait à Oliva de le lui renvoyer le plus vite possible à Londres, afin de s'initier avec lui aux saintes pratiques de l'Eglise, annonçant qu'il allait prier le pape de hâter l'ordination du novice, soit à Rome, ou à Paris, ou même à Londres, « où les deux reines avaient des évêques à volonté. » — Par le même courrier, il écrivait à son fils une lettre pleine de tendres avis et de promesses, lui disant que, s'il voulait renoncer à sa vocation religieuse, peut-être aurait-il des chances de succession au trône après la mort de son père et du duc d'York (le futur Jacques II), et que si d'ailleurs il persévérait dans son pieux dessein, lui, le roi son père, se faisait fort de lui obtenir bientôt le chapeau de cardinal.

Trois semaines après (29 août), le roi écrit de nouveau à Oliva, et insiste pour que son fils se mette en route sans tarder. — Réponse d'Oliva, qui, le 14 octobre, annonce au roi que « le gentilhomme français » vient de s'embarquer. — Un mois plus tard, 18 novembre, dernière lettre du roi, informant Oliva que James de la Cloche, après un bref séjour auprès de lui, retourne à Rome, chargé d'une mission confidentielle, et qu'il aura ensuite à revenir directement à Londres pour y rapporter lui-même la réponse verbale du Saint-Siège. Le roi promet en outre d'envoyer à Oliva, l'année suivante, à la demande expresse de son fils, une souscription importante pour les constructions de la Compagnie, et prie Oliva de remettre à James 800 doubles pour ses dépenses, s'engageant à restituer ce prêt avant six mois.

...Et c'est fini. Après cette lettre du 18 novembre 1668, il n'est plus question de James de la Cloche dans aucun document authentique, ni aux archives du *Gesù*, ni nulle part au monde, que l'on sache. Le jeune novice disparaît de l'histoire.

En revanche, son *nom* reparaît, à six mois de là, dans une aventure ridicule. On arrête à Naples, en mars 1669, un jeune gentilhomme anglais inconnu, de religion catholique, qui, arrivé dans cette ville depuis quelques mois, s'est pris d'amour pour la fille d'un aubergiste, l'a épousée, faisant étalage d'une grande somme d'argent, puis, soupçonné de faux monnayage, se déclare le fils reconnu de Charles II roi d'Angleterre; on l'enferme au château de Saint-Elme, puis au château de Gaëte; on le remet en liberté le 11 juin, le vice-roi de Naples ayant acquis la conviction qu'il n'était pas le fils du roi d'Angleterre. — Tout cela nous est révélé par des lettres de Kent, agent anglais à Rome, qui finalement écrit, le 31 août, que « le gaillard qui prétendait être le fils naturel de Sa Majesté » vient de mourir, laissant sa femme enceinte de sept mois.

Ce « gaillard » est-il vraiment l'héroïque et pieux jeune homme qui l'année précédente renonçait aux plus belles espérances pour embrasser le catholicisme et frapper au noviciat des jésuites? et les yeux noirs d'une paysanne napolitaine ont-ils pris sur lui assez d'empire pour l'arracher subitement à sa vocation et l'empêcher même de remplir sa mission, une mission dont le résultat devait être de ramener à l'Eglise le roi son père et peut-être tout un grand royaume?

Ou bien, n'y a-t-il pas lieu de chercher une autre hypothèse? Car, le « gaillard » de Naples, avant de mourir, a fait un testament : or, ce testament fourmille d'absurdités et confond toutes sortes de notions : il parle d'une donna Maria Stewart qui n'a jamais existé, il écrit Juvigny pour

Aubigny (duché qui avait appartenu à un Stewart), il ignore l'existence du duc de Monmouth, il émet l'idée extravagante que Charles II puisse donner au fils de son bâtard la principauté de Galles, etc. Il n'est pas possible que ce testament soit l'œuvre du fils authentique de Charles II. — Au contraire, ce testament s'expliquerait très bien de la part d'un ancien condisciple du vrai James au noviciat de Rome, qui, ayant appris de lui une partie de son histoire, s'en serait prévalu pour duper une jeune fille et ses parents et aurait rédigé ensuite ce testament à l'aide de bribes inexactement retenues des confidences de son ami [1].

Ce n'est qu'une hypothèse; mais elle est plus plausible, et elle a l'avantage de rendre compte des bizarreries d'un testament qui sans cela reste inexplicable.

Qu'est devenu alors le vrai James? On a rapproché les trois données suivantes : 1° le 27 décembre 1668, Charles II, parlant à sa sœur (Henriette d'Angleterre) de son intention d'embrasser le catholicisme, ajoute : « Je vous assure que nul ici ne sait ni ne saura rien de cela, jusqu'au jour où la chose pourra être divulguée, nul excepté moi-même et *cette autre personne;* » — 2° deux ans après, en 1670, le roi projette d'envoyer au pape Clément IX « un certain Jésuite du collège de St-Omer; » — 3° entre 1678 et 1681, un prêtre catholique de France est venu secrètement à Londres, pour s'entretenir avec Charles II.

Or, ce prêtre venu de France à Londres en 1678, ce Jésuite de St-Omer, cette « autre personne, » rien ne nous prouve que ces trois signalements répondent à un seul et même personnage; et rien ne nous prouve, *a fortiori*, que ce personnage soit l'ancien novice de Rome, le fils même du roi; — mais rien non plus n'empêche de le conjecturer et de conjecturer aussi que James de la Cloche, renonçant au chapeau de cardinal et aux grandeurs terrestres dont rêvait son père, a voulu cacher sa vie religieuse dans l'humilité et sous un nouveau nom d'emprunt, — tandis qu'il y a, dit M. de Wyzewa, « impossibilité absolue à admettre que James de la Cloche se soit cru le fils de donna Maria Stewart, de la famille des barons de San Marzo (comme dit le fameux testament), ou que, après deux séjours à Londres auprès de son père, il se soit figuré que la constitution anglaise réservait la principauté de Galles aux bâtards de la Couronne. »

[1] Le P. Boero, le jésuite italien qui le premier a découvert au *Gesù* toutes les pièces relatives à James de la Cloche, nous dit que Charles II a tenu la promesse de libéralités pécuniaires qu'il faisait dans sa lettre du 18 novembre 1668. Il doit le savoir, évidemment; mais comment le sait-il, si cette lettre du 18 novembre est le dernier document authentique où il soit question de James? — En tout cas ce serait un nouvel indice que le gaillard de Naples n'était qu'un faux James, puisque très vraisemblablement le roi n'eût pas accordé cette marque de reconnaissance à des religieux dont l'éducation aurait eu sur son fils d'aussi fâcheux effets.

XVIII. — Sur les effets de la Révocation de l'Edit de Nantes en Normandie, nous trouvons d'utiles éclaircissements dans une notice que viennent de consacrer au P. Tixier deux de nos plus heureux chercheurs, MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger, principalement d'après les manuscrits mêmes du P. Tixier, qui se trouve ainsi être à peu près seul à parler à travers ces pages. *(Revue de Paris,* 1er et 15 nov. 1903).

Le P. Tixier ne fut ni un saint ni un héros ni un génie, mais simplement un homme de sens avisé, de prudente politique, et de vertus communes. C'est déjà quelque chose; et peut-être cette absence de qualités transcendantales n'en donne-t-elle que plus de prix au témoignage qu'il nous apporte sur les hommes et les choses de son temps.

Son *Curriculum vitæ* est fort simple. Né à Autun, en 1617, d'un famille d'honnêtes négociants, on le fait recevoir, à huit ans, *ancien bénédictin* [1] à Saint-Martin d'Autun. Ce n'était point certes par dévotion que les siens l'engageaient dans cette voie : car, écrit-il, « mon père disait ordinairement qu'il fallait qu'un moine ne sût rien, n'eût rien et ne valût rien. » Il continue à vivre dans sa famille, fait ses études en habit séculier, va les achever à Paris. A Paris, aux approches de Pâques, il va se confesser, « vêtu en cavalier » : la Providence le conduit à un prêtre qui lui-même est un réformé de Saint-Maur et qui lui refuse l'absolution. Sa vocation se précise; malgré l'opposition de son père, il embrasse la réforme, prend, à vingt et un ans, l'habit à Meaux, fait profession, et entre à l'abbaye de Saint-Denis. Il y passe sept ans comme simple religieux, puis est nommé sous-prieur.

La Fronde éclate peu après (1648), qui attire « une grande désolation à tout le royaume et beaucoup de maux à cette abbaye en particulier. » Saint-Denis est occupé successivement par les troupes royales puis par l'armée des princes Frondeurs, non sans une ombre de résistance où l'on admira la dextérité peu héroïque, mais assez habile, du sous-prieur. C'est que Saint-Denis, dont le roi était évidemment le protecteur naturel, avait alors pour abbé le prince de Conti, l'un des rebelles; il s'agissait, entre les deux partis, de demeurer irréprochable, et c'est à quoi les religieux réussirent, grâce au P. Tixier. Mais quelles scènes dans cette abbaye transformée en caserne ou en champ de bataille! Il fallut qu'un jour le sous-prieur prît lui-même le commandement d'une troupe de soudards, et, pour sauver le monastère, les menât attaquer à coups de bélier et de cognées les portes du logis de M. le trésorier.

[1] On désignait sous le nom d'*anciens*, dans les monastères, les religieux qui n'avaient pas accepté la Réforme dite de Saint-Maur (constituée officiellement en 1618) et qui dans plusieurs abbayes continuèrent à vivre côte à côte avec les mauristes.

La Fronde terminée, une cérémonie plus pacifique va mettre de nouveau en relief le savoir-faire du P. Tixier. C'est le sacre du roi (juin 1654). Grave affaire pour les religieux de Saint-Denis. Dépositaires des ornements traditionnels qui ne sortent que ce jour-là de l'abbaye, c'est à eux qu'il appartient de les escorter à Reims, de prendre part au couronnement, et de les rapporter au trésor du monastère, en même temps que les effets revêtus par le roi en ce jour solennel et qui reviennent de droit à l'abbaye. Or, tout cela n'allait point tout seul ; d'autres corporations enviaient et menaçaient les droits de Saint-Denis, et le P. Tixier déploya un zèle d'apôtre pour maintenir à ses religieux tous leurs privilèges, sauvegarder toutes les ponctualités de leurs préséances liturgiques, surveiller lui-même le « déshabillement » du roi, ne rien laisser échapper, pas même la « camisole » royale qui faillit disparaître entre les mains avides de M. le premier aumônier, et rentrer triomphalement avec sa razzia sacrée à Saint-Denis, où les Pères, s'étant portés à sa rencontre, se réjouissent de l'heureuse issue d'une aussi périlleuse aventure et concluent, comme le sous-prieur lui-même : « A Dieu en soit la gloire ! » [1]

La gloire, en attendant, en revenait surtout au P. Tixier. Il s'était révélé prudent dans le conseil et intrépide dans l'action, d'un mérite égal dans les travaux de la guerre et dans les travaux de la paix. Le voilà sur le chandelier. On va lui confier la mission de mener à bien l'œuvre de la réforme en des abbayes où les choses n'allaient pas sans difficulté. Quinze années durant, de 1654 à 1669, il porte son zèle de monastère en monastère, à Compiègne, à Rouen, à Caen, à Chartres. Il n'a rien, évidemment, d'un saint Bernard ni d'un abbé de Rancé. N'attendez point de lui un idéal aussi élevé. Il connaît son temps, et ne se voit point fait pour en réformer tous les abus; il négocie, il transige, il fait la part du feu, il ne se refuse point de recourir à quelque « malice de moine » (le mot est de lui), et tout de même il réalise quelque bien, beaucoup de bien même, réussit à prendre pied dans les différentes abbayes, se fait accepter des « anciens, » conclut avec eux des conventions particulières, les amène, moyennant certains avantages, à se dessaisir de leurs privilèges, à demeurer peu à peu comme simples pensionnaires dans les monastères dont la direction passait aux réformés.

En 1669, le prince de Condé, qui avait gardé excellent souvenir de ses relations avec lui au temps de la Fronde, le recommande pour Saint-Germain-des-Prés ; et le P. Tixier est nommé prieur de cette abbaye, l'une des plus considérables de la Congrégation de Saint-Maur. Il y trouvait un « abbé » de caractère lunatique et difficile, l'ex-roi de Pologne Jean-Casimir, qui, ayant abdiqué après la mort de sa femme Marie de Gonzague, était venu s'établir en France où Louis XIV lui attribua trois abbayes. Et il s'arrange avec son « abbé » comme avec tout le monde, se constitue son champion infatigable, lui trouve même des prêteurs. Il défend de son mieux, toujours faisant la part du feu, les intérêts de son abbaye, lors de la suppression par le roi des justices particulières de divers établissements religieux sur la rive gauche de la Seine. Il sait se faire agréer même des abbayes de femmes sur lesquelles son titre de prieur de Saint-Germain-des-Prés lui donne juridiction spirituelle, avec droit de visite et confirmation des nominations de supérieures; et c'est au cours de ses visites à l'une de ces abbayes, aux Filles de Saint-Joseph (établies rue Saint-Dominique, emplacement actuel du ministère de la guerre), qu'il entre en relations avec Mme de Montespan. Mme de Montespan, en effet, n'avait pas attendu l'heure de la disgrâce pour faire aux bonnes œuvres une part dans sa vie, et « au milieu de ses plus grands dérèglements, écrit le P. Tixier, elle donnait aux Filles Saint-Joseph douze à quinze

[1] Ces moines étaient faits évidemment pour vaquer au service de Dieu dans l'intérieur de leurs cloîtres. Mais, du moment qu'ils en sortaient et qu'ils avaient dans le monde les plus hautes relations, on aimerait à savoir qu'ils ont pris quelque intérêt à l'admirable mouvement de charité qui se développe en France et surtout à Paris en ces années 1650-1656, années de misère extrême, matérielle et morale, mais années aussi d'efforts splendides sous l'impulsion de saint Vincent de Paul principalement et grâce au zèle (parfois un peu rude) de la célèbre *Compagnie du Saint-Sacrement*. — Voir *Un épisode de l'histoire religieuse du* XVII[e] *siècle*, par Alf. Rébelliau (*Revue des Deux Mondes*, 1[er] juillet, 1[er] août, 1[er] septembre 1903) ; — la suite des Etudes de Mme Arvède Barine sur *La grande Mademoiselle* (*Revue des Deux Mondes*, 1[er] décembre 1903 et 1[er] mars 1904) ; — l'exquis travail de M. Louis Chabaud sur *Madame de Miramion et la charité au* XVII[e] *siècle* (*Quinzaine*, 16 sept, 1[er] et 16 oct., 1[er] et 16 nov. 1903).

« Parce que la Cour, presque tout entière, était oisive et frivole, dit délicieusement Mme Arvède Barine, il ne faudrait pas se hâter de penser du mal de la France d'alors. Il ne faut jamais se hâter de penser du mal de la France. La Cour n'était pas tout le pays... — Il n'est pas question dans les Mémoires du temps de ce qui fut l'œuvre principale de Vincent de Paul. Leurs auteurs se feraient conscience d'oublier une intrigue de Cour ou une aventure scandaleuse ; mais des gens qui sont nus, qui ont faim, en quoi est-ce intéressant? On évite d'en parler, on n'y pense pas... Paris s'amuse avec la même fureur que si ses rues n'étaient pas remplies de spectacles affreux... Vincent de Paul et ses alliés luttèrent six ans (1650-1656). Pas une fois le gouvernement ne vint à leur aide, et la guerre continuait toujours; pour une ruine relevée, les armées en faisaient dix autres. »

Et la guerre alors était tout autre chose encore que ce que nous la voyons aujourd'hui. On a peine à se représenter l'état où le simple passage d'une armée pouvait mettre une terre française ou allemande. L'idée de restreindre les souffrances de la guerre à l'inévitable n'était pas connue. Au XVII[e] siècle, on travaillait au contraire à les accroître. La plupart des chefs apportaient un zèle sauvage à exciter la manie de destruction qui s'éveille si facilement chez le soldat en campagne ; et le soldat ne s'inquiétait guère que la région saccagée fût en deçà ou au delà de la frontière : il en faisait à peine la différence. — Voir, sur la misère de notre pays, le travail très documenté de M. Alphonse Feillet, *La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, in-12, 4 fr., Paris, Perrin ; — *La jeunesse de la Grande Mademoiselle*, par Arv. Barine, 3 fr. 50, Paris, Hachette ; — le *Saint Vincent de Paul* du prince Emm. de Broglie, 2 fr., Paris, Lecoffre.

mille livres par an ». Le P. Tixier lui plut, et, après la mort du roi Jean-Casimir (1672), usa de son crédit pour lui demander de faire nommer à l'abbaye son fils le comte de Vexin. Peu après, en effet, le comte de Vexin, âgé de dix ans, fut nommé abbé de Saint-Germain-des-Prés. Le P. Tixier, cette fois encore, ne songeant pas à réformer des abus qu'il ne jugeait pas réformables, n'avait vu en ceci qu'une occasion de protéger les intérêts de sa maison : il fallait à l'abbaye un abbé de haute maison, le Père l'obtint.

Après un court séjour à l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, le P. Tixier se fixe, en 1678, à l'abbaye de Saint-Georges, près de Rouen, à titre de gouverneur de « M. l'abbé de Longueville », neveu du prince de Condé et pauvre idiot que l'on ne pouvait confier qu'à un homme d'un dévouement à toute épreuve. C'est de là qu'il écrit à Condé, en 1685, ses impressions sur les effets de la révocation de l'édit de Nantes; et ces impressions ne sont pas un cri de triomphe. Elles font écho, par avance, aux plaintes désenchantées que l'on entend à travers les célèbres *Mémoires* des évêques de 1698 [1]. Nous ne reviendrons pas ici sur la question de principe, qui n'est pas discutée; mais l'application en fut malheureuse. La révocation, mal préparée, ou préparée insuffisamment, fut mal conduite et ne donna pas les résultats que le roi eût été en droit d'espérer s'il eût suivi les règles de prudence de l'Eglise et d'abord les conseils du pape, qui blâma ses procédés. Les « nouveaux convertis », les convertis des dragons, n'étaient pas convertis du tout; et en Normandie comme par tout le reste du royaume, ils deviennent vite un gros sujet d'inquiétude et d'ennuis.

Le prince de Condé lui-même avait prié le P. Tixier de le tenir au courant des événements. Au début, conversions en masse : tous ceux des religionnaires qui tenaient médiocrement à leur religion passent au catholicisme. « Cela va fort vite », écrit le Père. — Mais après les indifférents, restent les fervents, qui résistent; et le Père, qui s'était fort réjoui de la rapidité des premières conversions, est visiblement impressionné de la résistance des autres, on le sent discrètement à travers ces lignes, datées du 25 novembre 1685 :

Il y a bien encore quarante-cinq familles d'huguenots qui ne veulent pas se rendre et qui voient, sans témoigner de l'impatience, manger leur bien aux cavaliers qui sont chez eux. Je fus prié hier, par un de ces messieurs nos présidents (du Parlement de Rouen), de voir un marchand qui a quatre cuirassiers pour tâcher de le gagner. Mais jamais il ne voulut entrer en confidence avec moi; et comme je le priais de dire les choses dont il doutait dans notre religion, il me dit qu'il doutait de tout, et que Dieu lui faisait la grâce de ne rien douter de sa religion.

Et voici que l'on s'aperçoit que les nouveaux convertis se ressaisissent. Ils évitent, tous, d'aller aux vêpres et à la messe, alléguant que les autres catholiques n'y sont pas contraints. Ils prétendent n'entendre rien aux prières romaines et trouver « très peu d'instruction » dans les sermons. Quant à la confession, « il y en a peu qui s'y peuvent résoudre. » Deux curés lui assurent « qu'ils trouvaient leurs nouveaux convertis plus huguenots après leur conversion qu'ils ne l'étaient auparavant, » profitant de leur état de catholiques pour parler plus librement contre certaines pratiques de la religion romaine et ne témoignant aucune dévotion.

Les mourants refusent de recevoir les sacrements et déclarent n'avoir abjuré que par la force. Une vieille femme, nouvelle convertie, agonisait. Tous les jours le curé venait la presser de recevoir les sacrements. Elle différait : « Se voyant enfin pressée par la maladie et par le curé, elle dit qu'elle voulait faire faire encore une consulte de médecins, ce qui fut fait, et comme ils lui dirent qu'elle avait très peu de temps à vivre, elle dit devant toute la compagnie, puisque cela était, qu'elle était bien aise qu'on sût qu'elle mourait dans sa première religion. »

Et aussitôt après, le P. Tixier ajoute, toujours sans commentaire : « On emprisonne des huguenots... On pousse les choses avec bien de la rigueur. » On les sépare de leurs femmes : « Comme l'on a remarqué que c'étaient les femmes, chez les marchands, qui étaient les plus obstinées et qui apparemment empêchaient leurs maris de se convertir, l'on en a enlevé quelques-unes que l'on a mises aux *Nouvelles Converties* et dans d'autres lieux. » Ces femmes, ainsi isolées, « ont été les premiers jours assez paisibles dans les monastères; mais elles sont présentement, pour la plupart, comme des furies, et désolent les communautés où elles sont, et l'on sera obligé à les enfermer ou à les renvoyer dans leurs maisons. »

Quant à leurs maris, ils commencent par s'entêter, puis, peu à peu, devant les violences nouvelles ordonnées par Louvois [1], songent à faire le

[1] On se rappelle que ces *Mémoires* confidentiels ont été découverts par MM. Lemoine et Lichtenberger eux-mêmes il y a trois ou quatre ans. Voir ce que nous en avons dit, *Ami* 1901, p. 209-216, et, en général, sur ces questions de retour d'un pays hérétique à la foi catholique, *Ami* 1903, p. 23-27.

Les *dragonnades* ne sont d'ailleurs pas une invention de Louis XIV. Des princes protestants y avaient recouru au XVIe siècle, les plus doux : car généralement ils employèrent des moyens plus expéditifs et plus brutaux pour « réformer » leurs sujets. — Mais en 1563, par exemple, quand l'électeur palatin Frédéric III chasse les prédicants luthériens pour installer le calvinisme, le Palatinat du Rhin s'exécute assez facilement; mais le Haut-Palatinat de Bavière (Amberg) faisant mine de murmurer, on envoie des « dragons », du *Kriegsvolk* chez les récalcitrants. — Réciproquement, quand l'électeur catholique de Bavière, Maximilien Ier, est de nouveau investi de ce même Haut-Palatinat au début de la guerre de Trente ans et entreprend de le ramener à l'Eglise, il commence par les moyens de persuasion, puis, suivant le droit alors universellement reconnu, envoie (1629) deux compagnies pour maintenir l'ordre, sans doute, mais aussi pour déterminer les conversions des opiniâtres. (Voir *Die Bekehrung der Oberpfalz durch Kurfürst Maximilian I*, par le docteur Högl, préfet au séminaire d'Amberg, 2 vol. in-8, 8 fr. 75, Ratisbonne, G. J. Manz, 1903).

[1] Plus de cent mille écus avaient été gaspillés à Rouen à héberger les dragons; plus de cinquante mille à

saut périlleux. Rouen avait alors un archevêque tout à fait conciliant, qui, bouleversé de tous ces troubles, s'efforçait d'y mettre un terme en pressant les conversions à sa manière, multipliant aux religionnaires les concessions pour leur faciliter une déclaration de catholicisme : — « Sur les difficultés qu'ils faisaient à croire nos mystères, il leur disait bonnement : *Croyez-en ce que vous pourrez.* » — A l'égard du purgatoire, il permettait qu'en sa compagnie on parlât « du purgatoire de manière qui favorisait un peu le sentiment des huguenots. » Aussi dit-on par la ville qu'il « avait démoli en leur faveur le purgatoire. » Il leur permit à Dieppe « de chanter les psaumes de David en français. » Cela lui valut « une lettre du P. La Chaise un peu rude, et on lui défendit de continuer. »

La lutte ne pouvait se prolonger indéfiniment ; les intransigeants se résignent à quitter la France, les autres cèdent. Mais que l'on a peu sujet de se réjouir de cette soumission *in extremis !* — « La consternation m'a paru extrême dans messieurs les curés et même dans les magistrats de voir le peu de disposition qu'il y a à une véritable conversion. »

Les nouveaux catholiques témoignent de leur mépris pour le catholicisme jusqu'au pied des autels : — « Un fort sage curé me disait qu'il y a un extrême péril pour la plupart des personnes et même des prélats de converser avec eux, parce que l'on remarque qu'étant parfaitement instruits de leur religion, ils trouvent peu de personnes capables de les réfuter. » — Seuls, les prêtres de l'Oratoire ont quelque crédit auprès d'eux, parce que, disent-ils, « ils n'y trouvent *point d'images, point de confesse* et, au contraire, ils y trouvent des prédicateurs qui leur enseignent une morale fort chrétienne et qu'ils ne trouvent point aux autres. » Les Jésuites, jaloux, « déplorent le sort de ces malheureux convertis, qui passent insensiblement de l'erreur de Calvin à celle du jansénisme : » ce qui n'est point l'avis du P. Tixier, car, pour lui, l'Oratorien mérite autant d'estime « par sa manière de prêcher qui est fort chrétienne, que les autres sont méprisables en publiant continuellement dans leurs sermons les avantages qu'ils ont remportés sur l'hérésie et en prêchant fort pauvrement. »

Sauf le trait final à l'adresse des jésuites, la note peu optimiste qui se fait un jour discret à travers cette correspondance du P. Tixier, est bien la même qui retentira, mais beaucoup plus douloureusement, à travers les *Mémoires* des évêques douze ans plus tard. La Révocation est le dernier événement d'importance dont nous entretienne le P. Tixier. La mort du prince de Condé l'année suivante (1686) interrompit l'échange de vues entre les deux amis. Le P. Tixier lui-même, devenu vieux, se démit de son prieuré de Saint-Georges et se retira à Saint-Ouen de Rouen, où jadis il avait établi la réforme et qu'il affectionnait. Il y mourut en 1701, âgé de 84 ans.

Dieppe. C'est là que Louvois avait fait tenir ses instructions les plus rigoureuses. Il prescrivait de multiplier les envois de cavalerie chez les religionnaires. de « la faire vivre chez eux fort licencieusement... Vous ne devez garder à leur égard aucune des mesures qui vous ont été prescrites et vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux... Au lieu de vingt sols par place et de la nourriture, vous pouvez en laisser tirer dix fois autant et permettre aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens-là de l'état où ils sont et en faire un exemple dans la province. » (17 novembre 1685).

Pourquoi s'obstiner ainsi ? se demandait le bon P. Tixier. D'autant que souvent ils s'entêtent « sur des choses de rien et qu'ils n'entendent pas. » — C'est ainsi que « un sieur Plastrier a laissé manger aux cuirassiers plus de deux mille écus de son bien avant de se convertir, parce qu'il estimait que l'Eglise romaine profanait le sacrement du mariage en interdisant aux prêtres de se marier. »

XIX. — Les Juifs étaient nombreux à Rome au siècle de César et d'Auguste : Cicéron *(Pro Flacco,* 66-67) nous parle de leur multitude agitée, *multitudinem Judœorum flagrantem ;* et Josèphe nous apprend que, quand une ambassade de Judée vint à Rome, à la fin du règne d'Auguste, demander la déposition d'Archélaüs, 8.000 Juifs de la colonie romaine lui firent escorte.

L'opinion courante a toujours été qu'ils y étaient méprisés. Des érudits juifs (M. Hild, de la Faculté des Lettres de Poitiers ; M. Théodore Reinach) ont essayé de démontrer le contraire et de prouver au contraire que même les gens de lettres acceptaient le sabbat et ses observances.

M. Paul Lejay, prof. à l'Institut catholique de Paris, rétablit la vraie portée des textes invoqués. *(Revue d'histoire et de littérature religieuses,* juillet-août 1903). Oui, Horace, Tibulle, Ovide, Perse, Pétrone, Martial, Juvénal, ont parlé du sabbat. Mais on ne voit point qu'ils l'aient fait avec beaucoup de respect. Le sabbat ne fut pour eux qu'un lieu commun de poésie légère. L'observance sabbatique, introduite à Rome par les Juifs misérables du Transtévère, avait passé des milieux populaires aux cercles élégants, mais si voisins des courtisanes et de leurs amis. Là, elle avait pris l'air du lieu et était devenue, comme les fêtes d'Adonis ou les mystères d'Isis et de la Grande-Mère, un des éléments de la superstition féminine. Les grandes dames suivirent la mode de leurs rivales, et Juvénal nous montre une matrone recevant secrètement les oracles d'une mendiante juive.

Mais pour toutes ces « dévotes, » le repos du sabbat n'est guère plus que le signe d'un jour funeste, d'un jour impropre aux affaires (tel le jour anniversaire de la bataille de l'Allia), mais qui est toujours bon pour commencer une cour, et à fortiori pour y renoncer et se débarrasser d'une maîtresse [1].

[1] Ovide, *Remedium Amoris*, 219-220, et *Ars amandi*, I, 413-417 :

Quaque die redeunt rebus minus apta gerendis
Culta Palæstino septima sacra Syro.

C'est aussi à cette crainte superstitieuse de faire

Pour celles qui poussent un peu plus avant la dévotion, le sabbat s'agrémentera de pratiques où elles mettent une idée superstitieuse : le jeûne, l'abstinence, le bain rituel [1].

Finalement, le sabbat est assimilé à une sorte d'opération magique à laquelle on se livre pieds nus [2] : dans la littérature légère, sorcellerie et observance sabbatique appartiennent à l'apparat de la poésie érotique, l'une tenant toutefois une place beaucoup plus grande que l'autre ; et dans la vie, toutes deux se rencontrent, sinon chez les mêmes personnes, du moins dans le même milieu social.

quelque chose de sérieux un jour de sabbat que fait allusion l'ami d'Horace, Aristius Fuscus. Horace *(Sat.*, I, IX), pour se débarrasser d'un fâcheux qui ne voulait plus le lâcher, rencontre son ami Fuscus, poète comme lui, et lui fait des signes désespérés pour qu'il le tire de là : il a quelque chose de grave à lui dire. Mais ce mauvais plaisant de Fuscus feint une grande terreur : « Comment ? y songes-tu ? c'est le sabbat, ce n'est pas un jour à confidences sérieuses ! »

... Memini bene, sed meliori
Tempore dicam : hodie tricesima, sabbata : vin tu
Curtis Judæis oppedere ? — Nulla mihi, inquam,
Religio est. — At mi. Sum paulo infirmior, unus
Multorum ; ignosces : alias loquar.

« Je me souviens bien, mais je parlerai en un meilleur moment. Aujourd'hui c'est le trentième jour, le sabbat : veux-tu donc p... au nez des Juifs circoncis ? — Moi, je n'ai pas de dévotions. — Moi, si. Je suis un peu faible l'esprit, un homme du commun. Tu m'excuseras. Une autre fois, je parlerai... »

L'explication proposée par Dombart *(Archiv für lateinische Lexikographie*, 1889) de ce *tricesima sabbata* qui a fait couler l'encre à flots, semble très claire. Les Juifs observaient la nouvelle lune, la néoménie (souvent mentionnée en même temps que le sabbat, *Is.*, I, 13 ; *Os.*, II, 11 ; *Am.*, VIII, 5) : or, la nouvelle lune tombait, dans les mois pleins, le 30e jour du mois, et Commodien, au IIIe siècle, traduit *neomenia* par *tricesimæ* ou *tricesima* (pluriel féminin ou neutre). — Et ainsi, dans notre texte d'Horace, *tricesima* désignerait la nouvelle lune, la fête de néoménie ; et *sabbata* serait un terme générique, comme *sacra* ou *festa*, pour signifier une fête juive, un jour de repos. — M. Lejay objecte que l'on ne trouve pas ailleurs ce mot *sabbata* pris au sens générique de fête juive : est-il nécessaire qu'on en trouve ailleurs des exemples ? Ce vague même, cette imprécision de l'expression est un des éléments de l'ironie du texte, et Horace n'a pas eu besoin de modèles pour combiner cela tout seul.

[1] Les auteurs païens confondent souvent le jeûne et le sabbat. Comment l'idée de jeûne s'est-elle greffée sur l'idée de sabbat, c'est ce qui n'est pas bien éclairci. Peut-être est-ce parce que, pour le commun des Juifs, gens de peu, la chère du sabbat était forcément médiocre, une chère nécessairement froide, vu la défense d'allumer du feu ce jour-là : les païens ont pu en conclure qu'un jeûne plus ou moins strict faisait partie des observances du sabbat. — Voir le menu sabbatique que nous donne Perse, V, 179 : une queue de thon et une jarre de vin : Comment avec cela, pauvre circoncis, n'aurais-tu pas la face pâle ? *Labra moves tacitus, recutitaque sabbata palles.* — Même assimilation du sabbat au jeûne chez Pétrone, chez Strabon, chez Trogue-Pompée, qui attribue l'institution de ce jeûne à Moïse, chez Martial qui, pour désigner une mauvaise odeur, parle de l'haleine des femmes qui jeûnent le sabbat, *quod jejunia sabbatariarum (redolent)*, — chez l'empereur Auguste, qui écrit à Tibère : *Ne Judæus quidem, mi Tiberi, tam diligenter sabbatis jejunium servat quam ego hodie servavi.*

[2] La nudité, partielle ou complète, est une des conditions exigées dans les pratiques magiques. Médée dans Ovide et Canidie dans Horace ont les pieds nus, rite qui n'est qu'une atténuation de la nudité absolue : sur les gemmes, des femmes qui se livrent à des opérations magiques sont représentées complètement nues. A rapprocher de la nudité des Luperques, à la fête commémorative du 15 février. — Du moment donc que le sabbat, dans l'esprit des païens, prenait couleur magique, on devait être amené à y ajouter ce rite de nudité au moins partielle. — Cf. Juvénal nous parlant du pays « où les rois célèbrent pieds nus la fête du sabbat » :

Observant ubi festa mero pede sabbata reges. *(Sat.* VI, 159).

XX. — Mgr Scheicher, député au Parlement autrichien, a publié en 1903 un opuscule intitulé *Der österreichische Klerustag, Ein Stück Zeit-und Kirchengeschichte (Le Congrès sacerdotal autrichien : un chapitre d'histoire contemporaine et ecclésiastique*, in-12 de 248 p., 2 fr. 50, Vienne, Carl Fromme). Ce « chapitre d'histoire ecclésiastique » ne restera certainement pas un chapitre d'histoire définitive ; le ton de sarcasme et de fâcheuse humeur qui y règne n'est ni d'un historien ni d'un homme d'Eglise et fait tort à la cause que l'on veut défendre. L'auteur a ses raisons d'être mécontent ; mais peut-être aurait-il dû y voir une « raison » pour lui de ne pas prendre la plume aussitôt. Le premier *Congrès sacerdotal* autrichien s'est tenu en 1901, et Mgr Scheicher en a été *pars magna ;* le second, projeté pour 1902, a été interdit. Si le second a été interdit, c'est probablement parce que le premier avait été l'occasion de paroles très fâcheuses à l'adresse de la hiérarchie ; et les prêtres d'Autriche, qui avaient pris peut-être de nous l'idée des congrès sacerdotaux, auraient pu pousser l'imitation plus loin et ne pas s'écarter de la sagesse et de la mesure de nos congressistes. Mais là-dessus nous ne voulons pas chicaner. Il y a, dans tous les congrès, des gens prêts à abuser de la parole ; il y en a même dans les conciles ; et quelques écarts de langage ne sont pas une raison suffisante de réprouver un congrès, pas plus que l'on ne jettera, je suppose, le discrédit sur le Concile du Vatican parce qu'il a plu à Mgr Dupanloup et à quelques autres d'y émettre des vues tout à fait singulières.

Les hommes du Congrès en Autriche veulent une réforme. Et il est bien certain que l'Eglise aura toujours besoin de se réformer et qu'en général et dans l'ensemble elle n'y manque pas. Il est incontestable aussi que l'urgence de la réforme se fait sentir en Autriche plus qu'ailleurs, et que nulle part aujourd'hui l'Eglise n'apparaît moins libre et plus gênée de liens multiples qui lui viennent non seulement du pouvoir civil et des traditions joséphiniennes, mais aussi de la multitude des patronats particuliers (l'archevêque de Prague, par exemple, compte à peine une douzaine de cures dont la nomination soit à sa libre disposition ; tout le reste est en patronats : l'empereur en a 20, l'administration provinciale 60, vingt villes aussi en ont un nombre variable, Prague notamment dispose de plus de 10 cures, Egra de 9, et il n'est hobereau de Bohême qui ne se soit fait investir d'un patronat quelconque) [1].

[1] Dans l'archidiocèse de Salzbourg (qui a gardé le titre de « Primat d'Allemagne »), 150 paroisses sont à la nomination du souverain, 14 à la nomination des

Mais comment se réalisera la réforme ? Ce ne sont pas des livres comme celui de Mgr Scheicher qui engageront la chose dans les voies de la paix.

Nous voulions seulement ici signaler un abus que Mgr Scheicher ne songe pas à flétrir et qui nous est révélé par son livre même. Il nous apprend qu'il a ouvert, en 1902, dans le *Korrespondenzblatt für den Katholischen Klerus Oesterreichs*, une série d'articles *sur le célibat*.

Je ne suis point, nous dit-il, partisan de la suppression du célibat ; mais à dire vrai, je suis convaincu que l'observation devrait en être surveillée avec plus d'exactitude et de scrupule, ou bien alors, qu'il faudrait ouvrir à ses violateurs incurables une petite porte légale (légal, au sens de légitime, ici canonique, *ein legales Türchen)*, pour débarrasser le monde du *scandalum pusillorum*. Mais aussi je connais des mères illégitimes dont les enfants voient leurs frais d'éducation supportés par des ecclésiastiques. Le peuple les connait aussi... Et comme je ne pensais pas qu'il fût bon de marcher à ce tournoi de plume (à cette discussion sur le célibat) uniquement à l'aide de maximes des siècles passés, j'ouvris une discussion dans la Revue. Des réponses qui nous furent envoyées, j'en insérai quelques-unes *pro* et quelques-unes *contra*... Il est bon, pensais-je, que les adversaires du célibat aient la faculté d'émettre leurs vues dans un organe qui est correct au point de vue ecclésiastique. Autrement il serait à craindre de les voir écrire dans des feuilles qui ne tombent sous les yeux que de personnes incompétentes en la matière. Et au surplus, il y a longtemps qu'à mon avis c'est une politique ratée que de vouloir interdire aux prêtres toute parole libre...

Veut-on un exemple de ce qu'il a inséré sous cette rubrique ? Un de ses correspondants, partisan du célibat, faisant remarquer que les soucis conjugaux et paternels devaient être pour les prêtres mariés une gêne dans l'exercice de la charité et dans le ministère du confessionnal, vite un prêtre ruthène écrit à la Revue pour détromper ses « frères de l'Ouest » et leur exposer que les prêtres mariés déploient une activité très salutaire et que le mariage, loin d'être pour eux une gêne, au contraire leur facilite toutes choses :

Grâce précisément à nos épouses, jamais un pauvre ne s'est éloigné d'un presbytère grec-catholique sans avoir été secouru dans la mesure du possible ;... loin d'être un *impedimentum*, nos épouses sont nos collaboratrices dans la vigne du Christ, elles veillent à l'ordre et à la propreté dans nos églises, elles visitent et elles prennent soin des malades dans nos paroisses [1], elles distribuent la nourriture et le vêtement aux pauvres, elles secourent et consolent les délaissés et les orphelins, elles exercent sur notre peuple une action civilisatrice et intellectuelle (*zivilisatorisch und kulturell)*; et c'est pourquoi notre peuple, dans sa reconnaissance et dans l'estime qu'il fait de leur action, leur donne, à nos épouses sacerdotales *(diese unsere priesterlichen Gemahlinnen)*, le titre de *nanumamka*, Madame Mère *(Frau Mutter)*.

administrateurs du « fonds religieux, » quelques autres sont liées à des patronats de communes ou de particuliers, il n'en reste que six à la libre nomination de l'archevêque.

[1] Pourquoi pas ajouter, à tant faire que de tracer un tableau d'idylle, qu'elles leur administrent aussi les derniers sacrements ?

Voilà donc une Revue qui, de par son titre [1], peut passer pour une Revue du clergé autrichien et qui ouvre ses colonnes à une discussion publique pour ou contre une loi telle que le célibat ! Et elle invoque, en manière de prétexte, que c'est pour elle un moyen d'empêcher les mécontents de porter leur prose à des journaux tels que la *Neue freie Presse !* Et elle prétend que cette liberté de la parole, qui suivant elle est un droit de tout prêtre, s'étend jusqu'à une discussion de ce genre ! Et cette Revue, qui est de langue allemande et par conséquent s'adresse à des prêtres de langue allemande, donc tous de rit latin et tous soumis à la loi du célibat, cette Revue accepte contre le célibat le témoignage de prêtres de rite oriental qui, eux, sont en règle dans leur mariage [2], mais à condition qu'ils restent chez eux et ne fassent pas de leurs « sacerdotales épouses » un article d'exportation, au point que, si une colonie de catholiques de rite ruthène va s'installer ailleurs que dans leur Orient, en Amérique par exemple, Rome ne leur permet d'emmener avec eux leurs prêtres que si ceux-ci sont restés ou sont devenus célibataires !

Et cette discussion s'est poursuivie pendant un an, sans que la chose ait paru étrange ! Voilà un « abus » à ajouter à la liste de ceux que relève Mgr Scheicher ; et voilà un phénomène tristement révélateur ! Quand les journaux catholiques allemands reçoivent d'Autriche quelque nouvelle un peu plus étrange que de coutume, ils insèrent, d'abord sous réserves, puis ajoutent : « Après tout, tant de choses sont possibles en Autriche ! »

[1] *Korrespondenzblatt für den Katholischen Klerus Oesterreichs*, parait deux fois par mois, à Vienne, librairie Carl Fromme, Glockengasse, 2 (abonnement annuel, 6 couronnes ; pour l'étranger 10 fr.) ; rédacteur en chef, Himmelbauer, chanoine de Klosterneuburg.

[2] Ce clergé de rites orientaux, non soumis au célibat, est assez nombreux en Autriche-Hongrie ; et il faut peut-être voir une circonstance atténuante dans la contagion que le spectacle de ces prêtres mariés exerce sur leurs frères de rite latin. — D'autant plus que Grecs et Latins ne sont point parqués en territoires séparés, mais sont très mêlés les uns aux autres : ainsi, à Grosswardein ou Nagy-varad (Hongrie), il y a un évêque latin et un évêque grec-uni ; également à Lemberg et à Przemysl.

On compte en Hongrie quatre diocèses de rite grec-uni, avec 2.097 paroisses et plus de 2.000 prêtres, et 1.700.000 fidèles.

En Autriche, les Ruthènes ont toute une province ecclésiastique, celle de Lemberg (que l'on écrit en roumain Leopol, et en slave Lwow) : à Lemberg même il y a trois archevêques catholiques, un latin, avec 811.000 fidèles, un grec-uni (ruthène), avec plus d'un million de fidèles, et un arménien, avec 4.000 fidèles. — Lemberg ruthène a pour suffragants Przemysl, avec un million de fidèles, et Stanislaw, avec 900.000 fidèles.

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Pour gagner le jubilé dans le temps des Pâques, faut-il deux confessions et deux communions ? La doctrine de Lehmkuhl, tome II, n° 549, est-elle exacte ? Pie X, dans son encyclique *Ad diem illum lætissimum*, semble ne prescrire qu'une confession et une communion là où le jubilé a lieu pendant le temps pascal : est-ce vrai ?

2° L'Ordinaire prescrit trois visites à l'église paroissiale ; mais peut-on compter comme visite celle qu'on fait le dimanche en venant assister à la messe ?

3° Peut-on faire un dimanche le jeûne prescrit pour le gain du jubilé ?

4° Les jours d'abstinence, il est permis de préparer les aliments avec de la graisse ; mais est-il vrai qu'en vertu d'un indult il est permis de ne point retirer les lardons de la poêle et de les manger avec l'aliment ainsi préparé ?

R. — Ad I. Faut-il deux communions et deux confessions à Pâques pour gagner le jubilé de cette année ? — La constitution *Ad diem illum* contient les prescriptions suivantes relativement à la confession et à la communion : « Et peccata confessi sanctissimum Eucharistiæ sacramentum susceperint. » Il n'y est pas question d'exclure la communion pascale et la confession annuelle, comme cela avait eu lieu pour le jubilé de 1901, dont la bulle de concession portait : « Ita tamen ut confessio annualis et sacra communio paschalis ad effectum lucrandi jubilæi minime suffragentur. »

Malgré ce silence au sujet de la communion pascale et de la confession annuelle, il faut néanmoins appliquer la même règle pour le nouveau jubilé, parce que c'est la pratique habituelle de l'Eglise d'exiger des œuvres qui ne sont pas déjà obligatoires en vertu d'un précepte, en d'autres termes, des œuvres de surérogation : ce que ne sont pas la confession annuelle et la communion pascale, imposées à tous les fidèles par la loi de l'Eglise.

Plusieurs décisions des Congrégations Romaines ont été rendues dans ce sens.

On cite, il est vrai, une décision de la S. C. des Indulgences du 15 décembre 1841, d'après laquelle on pourrait gagner le jubilé au moyen d'une seule communion à Pâques, à moins que la bulle du jubilé ne dise le contraire [1]. C'est en s'appuyant sur cette décision que Gury enseigne la suffisance d'une seule communion, à moins d'indication contraire dans la constitution du jubilé : « An communio paschalis sufficiat ad Jubilæum lucrandum, si tempore paschali Jubilæum celebretur ? — Resp. *Affirmative, nisi communio specialis pro acquirenda Jubilæi indulgentia in Bulla seu Rescripto Pontificis requiratur* [2]. »

[1] Ferraris, t. IV, col. 1455. — *Decreta auth.*, n. 296, *in Quebecen.*

[2] Gury-Dumas, *Compendium*, t. II, n. 1116 et 1135.

Mais cette décision a reçu une interprétation dans le sens contraire, donnée par la même S. C. des Indulgences, le 10 mai 1844 [1] :

An Christifideles secundum canonem *Omnes utriusque sexus* sacramentum Eucharistiæ suscipientes tempore paschali possint per hanc Sacram communionem lucrari indulgentiam plenariam, ad quam lucrandam inter cætera præscribitur sacra communio ? Ea præsertim de causa de hac re dubitat orator, quod a S. M. Benedicto PP. XIV in litteris encyclicis *Inter præteritos*, etc., videtur definitum, unam communionem pro indulgentia in forma jubilæi concessa et pro paschali etiam præcepto sufficere non posse. — Resp. Affirmative, *dummodo indulgentia lucrifacienda non sit in forma jubilæi*, pro qua tantum requiritur peculiaris confessio et communio ; satis enim declaratum est a SSmo D. N. Gregorio PP. XVI, per decretum Sacræ hujus Congregationis *in una Monasterien.*, sub die 19 martii, anni 1841.

La S. Pénitencerie s'est prononcée dans le même sens le 25 janvier 1875 pour le jubilé de 1875, et le 25 mars 1881 pour celui de 1881.

Parmi les auteurs qui se prononcent pour la double confession et la double communion, on peut citer Loiseaux [2], qui invoque en outre une réponse donnée en 1826 à l'archevêque de Paris ; Mocchegiani, qui insère la réserve du décret du 10 mai 1844 [3] ; et Beringer, qui fait de même : « Cependant, sans un privilège spécial, la même communion ne peut pas servir à la fois pour accomplir le devoir pascal et gagner l'indulgence plénière du jubilé ou accordée en forme de jubilé. Il faut en dire autant de la confession annuelle d'obligation [4]. »

Il ne suit pas cependant de cette décision que tout individu soit obligé de faire *deux confessions* au moment même des Pâques, le précepte de la confession annuelle pouvant être rempli à n'importe quelle époque :

Ex S. Pœnitentiariæ responsis certum est haud satisfieri posse præcepto paschali et jubilæum lucrari unica confessione et communione ; potestne unus et alter attingi finis duabus communionibus et unica confessione ? — Resp. *Affirmative*, firma tamen manente obligatione satisfaciendi, si nondum quis satisfecerit, præcepto *annuæ* confessionis [5].

Après avoir cité cette décision, Lehmkuhl fait les réflexions suivantes :

Il découle de là que celui qui, avant le temps du jubilé, mais dans la même année, a déjà confessé des péchés mortels, peut, pour gagner le jubilé au temps pascal, se contenter d'une seule confession suivie de deux communions. Quant à celui qui ne s'est encore pas confessé, il peut employer sa première confession et sa première communion pour gagner le jubilé ; le lendemain ou les jours suivants, s'il n'a pas de faute grave, il pourra faire sans confession la communion pascale ; si, dans le cours de l'année, il vient à commettre une faute grave, il lui faudra faire une nouvelle confession pour satisfaire au précepte de la communion annuelle ; mais pour le cas où il n'aurait fait aucun

[1] *Decreta auth.*, n. 327, ad 1.

[2] Loiseaux, *Traité du Jubilé*, p. 210.

[3] Mocchegiani, *Collectio indulgentiarum*, n. 158.

[4] Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 72.

[5] *Acta S. Sedis*, VIII, p. 361.

péché mortel, il ne serait pas tenu à se confesser, parce qu'il n'a pas de matière nécessaire [1].

Ad II. Il n'est pas permis de réciter *pendant* la messe d'obligation des prières prescrites pour le jubilé, pour le motif que le temps de cette messe étant employé déjà pour satisfaire à un autre précepte, on ne peut pas le faire compter pour le temps de la visite.

Il n'est pas interdit toutefois de profiter de la venue à l'église pour la messe d'obligation, et de réciter les prières prescrites soit *avant* la messe, soit *après*, sans même sortir de l'église. Ici il y a une chose de surérogation, puisque l'entrée à l'église n'est pas prescrite pour entendre la messe.

Ad III. Au sujet du jeûne, il est dit : « Qui esurialibus tantum cibis utentes jejunaverint, præter dies in quadragesimali indulto non comprehensos... »

Dans les indults de carême reçus par les évêques, il y a des jours où l'usage du gras est permis et d'autres où il ne l'est pas. D'après la réserve « *præter dies in quadragesimali indulto non comprehensos,* » on ne peut choisir pour jeûner un jour où le maigre est obligatoire, parce qu'on le doit déjà à un autre titre. Les jours où le gras est permis, même en vertu d'un indult, peuvent seuls être pris pour le jeûne du jubilé.

D'autre part, il faut, pour ceux qui sont tenus au jeûne, un jour où le jeûne ne soit pas obligatoire. Il suit de là que, pendant le carême, le dimanche seul reste comme jour de jeûne.

Peut-on en profiter pour faire ce jour-là le jeûne exigé par le jubilé de 1904 ? — La question peut être envisagée au point de vue général, ou au point de vue particulier.

Autrefois, le jeûne était défendu le dimanche ; aujourd'hui, il est permis par la discipline actuelle de l'Eglise, pourvu toutefois qu'on le fasse comme une mortification. En parlant du carême, C. Marc dit : « Excipiuntur tamen dies Dominici, in quibus præcipitur sola abstinentia, quamvis jejunium, saltem ex præsenti disciplina, non prohibeatur, *si mortificationis causa servetur* [2]. »

Pour qu'on puisse utiliser les dimanches de carême, il faut qu'il y ait permission de faire gras ces dimanches. De droit, l'obligation de l'abstinence s'impose pour les dimanches de carême, comme nous venons de le voir avec Cl. Marc. Par conséquent, dans les pays où elle n'aura pas été levée, comme en certains pays de mission, on ne pourra pas les utiliser comme jours de jeûne pour le jubilé de 1904.

Ad IV. Le 17 novembre 1897, la S. Pénitencerie a donné sur ce point la réponse suivante :

Aux jours où l'assaisonnement à la graisse et au lard est permis, celui qui emploie le lard lui-même pour assaisonner un potage, une purée, une omelette, etc., peut-il manger les déchets du lard frit dont on a extrait la graisse ? — Resp. *Affirmative, dummodo pergant esse pars condimenti* [1].

Il suit de là que ceux qui ont un indult les autorisant à assaisonner les aliments à la graisse peuvent laisser les déchets du lard dans les aliments et les manger, comme faisant partie de l'assaisonnement.

Q. — Les questions de justice m'effraient particulièrement.

Un vrai chrétien (cultivateur) déjà trompé plusieurs fois en achetant, s'est vu, sous peine de perdre de l'argent, obligé de cacher les défauts des bestiaux qu'il vendait.

Peut-on dire que le manque de scrupules qui préside à tous les marchés permet aux catholiques d'agir de même façon ? Autrement il serait impossible, ou à peu près, de faire honneur à ses affaires, et on devrait dire que la condition de chrétien est pire ; qu'il faudrait choisir entre se mettre sur la paille avec sa famille ou se damner... Vertu héroïque.

R. — Il y a fraude et fraude, marché et marché. Toutes les fraudes ne sont pas également condamnables au point de vue de la justice ; il en est même qui ne sont ni théologiquement répréhensibles, ni matière à restitution.

La vraie fraude théologique est celle que l'on commet lorsque, dans une convention bilatérale, on ne donne pas exactement ce que l'on a promis en échange du prix payé, ce sur quoi compte l'acheteur en retour de l'objet livré.

Il n'y a plus fraude, formellement parlant, lorsque l'on peut invoquer le principe : *Scienti et volenti non fit injuria,* ce qui arrive toutes les fois que l'acheteur, prévenu d'avoir à se rendre compte par lui-même de l'état exact de la marchandise qu'il achète, averti qu'elle peut tout aussi bien être parfaite que gravement défectueuse, la prend cependant et la paie, on peut dire les yeux fermés. En pareil cas, à supposer même que le vendeur connût le vice de la chose achetée, il n'est point responsable, ne s'étant pas porté garant de l'objet en cause.

Or, en matière commerciale, très souvent il arrive qu'on peut légitimement invoquer le principe *Scienti et volenti,* etc., pour excuser les vendeurs qui livrent en réalité des marchandises de qualité inférieure à celle du prix payé.

On en peut donner comme très bon exemple ce qui se passe dans les ventes publiques, où l'adjudication se fait sans que l'acheteur ait jamais le moindre recours, ni civil, ni moral, contre le propriétaire de la chose vendue, quels que soient ses défauts, sauf le cas où le Code prévoit des annulations spéciales de contrats nettement déterminées par lui. En somme, de quoi et de qui ai-je à me plaindre si après avoir poussé à 100 fr. l'enchère sur un livre que j'estime rare, je m'aperçois après coup qu'il y manque vingt pages, ce qui réduit sa valeur peut-être à vingt sous ?

[1] Lehmkuhl, *Theologia moralis,* t. II, n. 549.
[2] Cl. Marc, *Institutiones morales,* n. 1221.

[1] *Ami*, 1898, p. 304.

C'était à moi de faire l'enquête convenable à l'avance, puisqu'on livrait le bouquin à mon libre examen.

Nos mœurs commerciales sont devenues peu délicates, c'est vrai, et c'est regrettable ; mais elles n'en constituent pas moins un fait dont le moraliste doit tenir compte, et ce fait c'est précisément, d'un côté, l'habitude de ne point renseigner sur l'état vrai de la marchandise, et, d'autre part, chez les acheteurs, l'habitude de se méfier, et donc d'être avertis d'avoir à prendre leurs précautions pour se renseigner directement avant de conclure. Nous pensons que cet état de choses, connu et admis de tout le monde, peut rendre simplement matérielles, dans beaucoup de cas, des fraudes qu'on eût autrefois considérées comme formelles, au temps où la conscience des contractants était plus délicate.

Que si un catholique consciencieux use, comme les autres, du droit de se taire que donne la coutume commerciale dans les circonstances dont nous venons de parler, en quoi est-il blâmable ? Les questions de justice ne sont pas des questions de sentiment. Peu importe ce que l'on pense, à un point de vue moral plus élevé, de la manière dont se font trop souvent nos marchés modernes en société très civilisée ! Un seul point est à considérer : y a-t-il, dans un cas donné, oui ou non, lésion de la justice ? Le vendeur est-il, oui ou non, voleur — *detentor rei alienæ, rationabiliter invito domino* — quand il garde le prix du marché, malgré l'inégalité qui existe entre ce prix et la valeur réelle de la chose vendue ? Tout est là. Or, nous le répétons, le *rationabiliter invito emptore*, — condition essentielle pour qu'il y ait injustice — fait très souvent défaut, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Sans doute l'acheteur préfèrerait être mieux servi, et il regrette son contrat ; mais est-il raisonnable en le regrettant puisqu'il l'a conclu avec le consentement implicite à la déconvenue qui lui arrive, consentement implicite qui existe chez tous les autres acheteurs de son espèce, et qu'il aura, lui, à son tour, bien soin d'admettre chez l'acheteur auquel il repassera, dans le même silence et pour le même prix, l'objet défectueux qu'il vient d'acquérir ?

Il est clair que ce consentement implicite n'est pas à supposer légitimement toujours et en n'importe quelle matière. Nous le restreignons présentement au cas des marchés publics, des ventes aux enchères, des cas enfin où l'acheteur est dûment prévenu par les circonstances d'avoir à se méfier, à examiner de près la marchandise, pour n'être pas victime d'une déception dont il aurait ensuite à s'imputer personnellement la principale responsabilité.

Entre particuliers, quand des conditions expresses sont posées, là où vraiment le vendeur se porte garant des qualités de sa marchandise, de son exemption de défauts, telles qu'il les déclare, il y aurait injustice formelle à vendre un objet qu'il saurait ne pas répondre en réalité au signalement qu'il en donne. Le *Scienti et volenti non fit injuria* n'a plus son application ici ; l'acheteur n'a aucun consentement implicite qui excuse de vol le vendeur malhonnête. Et c'est cette règle morale qui doit être, en principe, appliquée aux contrats onéreux entre particuliers, nullement commerçants par métier, et qui contractent, non pas d'après les mœurs admises sur les marchés publics, mais sur l'énoncé exprès des conditions vraies qui constituent entre eux les clauses essentielles de leur pacte bilatéral.

Voilà, croyons-nous, la réponse casuistique exacte qu'appelle la question de notre correspondant, sous réserve des restrictions ou extensions prudentes qu'elle peut comporter suivant la différence des cas. Nous n'en disons pas davantage pour le moment. Notre « Vieux Moraliste » a été par plusieurs abonnés invité à traiter à fond ce problème de morale tout moderne. Il s'est engagé à le faire sous peu. Nous lui laissons la parole.

Q. — Un prêtre qui n'est point du Tiers Ordre de Saint François peut-il, en portant la communion à une infirme (qu'il n'a point préparée, et dont il n'est point le confesseur), lui donner l'absolution du Tiers Ordre ?

Cette personne qui communie tous les mois demande chaque fois l'absolution du Tiers Ordre. Elle prétend y avoir droit une fois chaque mois.

Dans la paroisse il y a des prêtres faisant partie du Tiers Ordre.

R. — Il s'agit d'une personne infirme faisant partie du Tiers Ordre de Saint-François. Quelle est sa situation par rapport aux absolutions générales ? De qui, quand et dans quelles circonstances peut-elle les recevoir ?

Le nouveau Sommaire du Tiers Ordre franciscain, que nous avons publié en 1902, p. 123, et qui a été approuvé par le Souverain Pontife le 11 septembre 1903, renferme :

a) Deux *bénédictions papales ;* mais comme ces bénédictions ne peuvent être données qu'*en public*, à la Congrégation réunie, et non à chaque tertiaire séparément, les infirmes et les malades ne peuvent en profiter.

b) Neuf *absolutions générales*, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, à la fête du Sacré-Cœur, à l'Immaculée-Conception, au 19 mars, fête de saint Joseph ; au 17 septembre, fête de l'Impression des Stigmates de saint François ; au 25 août, fête de saint Louis, roi de France ; au 19 novembre, fête de sainte Elisabeth de Hongrie.

Ces absolutions générales peuvent être données *en particulier* par tout prêtre approuvé pour les confessions. Dans ce cas, elles se donnent au *confessionnal*, après la confession sacramentelle, même pour ceux qui n'auraient pas besoin de se confesser pour gagner l'indulgence parce qu'ils se confessent chaque semaine. L'affluence d'un grand nombre de personnes auprès du confessionnal et l'impossibilité morale d'attendre ne sont pas

des causes suffisantes pour dispenser de recevoir la bénédiction avec indulgence plénière au confessionnal. Ces deux points ont été élucidés par une décision de la S. C. des Indulgences du 30 janvier 1896.

Par *confessionnal* on entend le lieu, quel qu'il soit d'ailleurs, où le prêtre *peut* entendre les confessions [1].

Enfin disons que pour les malades et les infirmes qui ne peuvent se rendre à l'église ou à la réunion où l'on donne l'absolution générale, ils peuvent la gagner depuis la veille de la fête jusqu'au jour de l'octave, à leur choix, en vertu du décret du 21 juillet 1888 et de l'indult du 13 août 1901.

D'après ces principes, tout prêtre approuvé peut, aux fêtes indiquées ci-dessus, depuis la veille jusqu'au jour de l'octave, donner à domicile, mais après la confession, et non au moment de la communion, les absolutions générales auxquelles a droit la malade en question.

Q. — Nous vivons dans un pays où la famille est mal constituée, parce que la plupart du temps elle veut se constituer en dehors des lois établies par Dieu. Aussi il arrive que les enfants mal élevés n'ont aucun respect pour leurs parents, surtout pour la mère qui n'a jamais été mariée. De là résulte une vie absolument anormale : paroles injurieuses, désobéissances graves de la part des enfants et sévices désordonnés de la part de la mère.

1° Conséquence : les jeunes filles de 15, 16 et 17 ans se séparent de la maison maternelle et vont vivre avec le premier venu qui veut bien leur donner du pain. Mais souvent ces unions contractées ainsi ne durent pas, et voilà la jeune fille qui revient au foyer, Dieu sait en quel état, et demande une place au sein de la famille. Y a-t-il obligation pour la mère de recevoir la jeune fille dans ces conditions avec toutes les perspectives de l'avenir ?

2° Quant aux garçons, c'est pire encore. En plus de leurs désobéissances, ils se livrent entièrement à l'ivrognerie, rentrent tard à la maison, insultent tout le monde, scandalisent les frères plus petits.

Y a-t-il obligation pour la maman de les recevoir en cet état à une heure indue de la nuit ? Ou bien peut-elle laisser la porte fermée, même avec la perspective qu'ils iront passer la nuit dans une mauvaise maison ?

R. — Question de charité, à résoudre d'après les règles morales propres à l'exercice de cette vertu. C'est déjà une grosse faute, un gros malheur, que les parents, par le mauvais exemple de leur vie, s'enlèvent à l'avance l'autorité dont ils auraient besoin pour corriger les vices de leurs enfants. Ceux-ci se lancent dans le désordre, puis, à certaines heures, reviennent chercher asile à la maison paternelle. Vous demandez : « Les parents sont-ils tenus de les recevoir ? » En principe, oui ; en fait, souvent non.

Oui, pour autant que leur accueil vaut mieux qu'un refus pour les enfants prodigues ; ajoutons : pour autant que cet accueil est, dans l'ensemble de toutes les considérations qui sont en jeu, un moindre mal que le refus. Non, dans le cas contraire.

La loi naturelle impose incontestablement aux parents une obligation très stricte d'aimer leurs enfants, de les aimer plus que tous autres, de les aimer effectivement, dans leurs qualités pour les développer, dans leurs défauts pour les amender.

Cette loi cependant n'est pas indéfinie. Sans cesser jamais absolument, elle perd beaucoup de son caractère préceptif grave 1° à mesure que les enfants deviennent plus âgés, majeurs, capables de se suffire à eux-mêmes ; 2° à mesure aussi que les enfants s'éloignent davantage du foyer paternel par leur attitude mauvaise, hostile, ingrate ; 3° à mesure enfin que les parents deviennent plus incapables de leur faire aucun bien.

Il est des circonstances même où la loi, dans son observation, présente de tels inconvénients, de telles impossibilités pratiques, qu'elle cesse en fait entièrement d'être obligatoire, au moins au for externe de l'action, car, dans le fond du cœur, elle doit garder toujours les raisons profondes qu'y a plantées la nature.

D'après ces principes généraux, vous pourrez mieux résoudre les divers cas qui peuvent se présenter dans le triste milieu où vous vivez.

Si le retour de l'enfant prodigue est un danger pour la maison, on ne doit pas l'accepter. Cet abandon est fâcheux, mais le coupable ne peut l'imputer qu'à lui-même, et, d'autre part, les parents n'ont point à s'en charger la conscience, mus qu'ils sont par la considération pressante d'un plus grand mal à éviter.

Si, au contraire, ce retour offre quelque chance de bien pour le délinquant, sans crainte de mal plus grand par ailleurs, il faut s'y prêter, encore que peut-être on n'ait guère le devoir de le provoquer ni l'occasion de s'en réjouir beaucoup.

La considération du scandale est aussi d'un grand poids en cette affaire. C'est toujours et partout une chose bien répugnante que la porte du domicile familial fermée brutalement au nez de l'enfant, même très coupable, qui demande à y rentrer, qui s'en ira peut-être, en conséquence du refus, mourir de misère sur le pavé de la rue voisine. La pensée de ce scandale à éviter est de nature à engager les parents à consentir en pareil cas plus de sacrifices qu'ils ne seraient peut-être strictement tenus de s'en imposer au point de vue de la seule loi naturelle qui règle les rapports des enfants avec les auteurs de leur vie.

Enfin, nous estimons qu'il faut demander plus encore, une porte plus largement et plus souvent ouverte, aux parents qui ont conscience d'être eux-mêmes, pour une grosse part, responsables des désordres où vivent leurs enfants par suite des exemples qu'ils ont eus sous les yeux à la maison paternelle. Ce point est gros de réflexions et de conséquences pratiques. Il suffirait à lui seul à rendre très probable la réponse affirmative — pour l'indulgence, — dans la plupart des cas.

[1] Tachy, *Les Tiers Ordres*, n. 130.